

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

138L1115713
D 7039 / 2

BUREAU

CLASSEMENT

ARCHIVES

Commission Interralliée des Chemins de fer

(1945)

Sous-Dossiers

S. N. C. F.

**Dossier
de M^r le Directeur Général**

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

du 22/3/45

QUESTIONS DIVERSES

Solution adoptée

Communiqué à

Notes de séance

A RETOURNER
AU SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE CENTRAL
DU MOUVEMENT

Le Directeur

Paris, le 21 Mars 1945

8, rue de Londres (9^e)Tél. : TRinité 91-73 et la suite
Inter Trinité 110N O T E
pour la Commission Interalliée des
Chemins de ferFuite de matériel vide vers la Belgique et le Luxembourg.-

La Région de l'Est nous a informés que les Autorités Américaines ont donné récemment des ordres locaux pour passer des wagons couverts vides au Luxembourg et à la Belgique : 205 couverts vides sont ainsi passés les 17, 18 et 19 Mars; par ailleurs le 2^{ème} M.R.S. nous fait connaître que le Major HARGRAVES (2^{ème} M.R.S. Belgique) a laissé pressentir de gros besoins pour lesquels seraient nécessaires des fournitures de vides à prendre sur le territoire Français. Enfin, la Région de l'Est nous informe également que les wagons vides qui se libèrent dans la zone avancée située en France et exploitée en phase I par les Unités Américaines, ne sont plus régulièrement renvoyés vers la France, et ce, sans que nous puissions intervenir.

Or nous comptons sur l'ensemble des ressources fraîches du territoire national pour opérer une répartition, tenant compte de tous les besoins, et notamment des besoins militaires; si les ressources d'une zone quelconque du territoire nous font ainsi défaut, l'équilibre de la répartition se trouvera faussé et des régions destinataires de vides se trouveront insuffisamment alimentées. C'est ainsi notamment que l'évasion vers la Belgique ou le Luxembourg des wagons couverts vides libérés dans l'Est se répercute automatiquement sur les fournitures aux bases militaires du Havre et de Rouen Droite.

Pour éviter ces incidents qui peuvent avoir des répercussions fâcheuses, il serait nécessaire que la Commission Interalliée décide que tous les wagons vides libérés sur le territoire Français soient renvoyés vers l'intérieur pour être dirigés bien entendu conformément au plan de répartition établi chaque semaine par le Service Central du Mouvement et les Régions; si des fournitures à l'étranger (Luxembourg, Belgique, Allemagne occupée) sont indispensables, elles doivent faire l'objet d'un programme approuvé chaque Jeudi par la Commission Interalliée et dont le Service

...

Central du Mouvement tiendra compte dans l'établissement du plan de répartition. Si la Commission Interalliée tombe d'accord sur ces dispositions, des instructions devront être données dans ce sens aux Services Militaires Alliés des Chemins de fer, et ces instructions devront être respectées à tous les échelons.

Ph. aujean

21 Mars

45

Wagons nécessaires pour assurer le transport des bois de mines pour les mines du Nord et du Pas-de-Calais

N O T E

pour Monsieur le Général APPLETON,
Président de la Commission Interalliée des Chemins de fer

Le stock des bois de mines des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, qui avait atteint 250.000 m³ au début de Décembre, est actuellement tombé à 180.000 m³.

On peut admettre qu'il faut 50 dm³ de bois de mines par tonne de charbon extraite. En admettant une extraction moyenne de 65.000 T par jour, soit 390.000 T par semaine, et un chargement de 18 m³ de bois de mines par wagon, il faut, pour assurer la consommation correspondant à l'extraction :

$$\frac{390.000 \times 50}{20 \times 18} = 1.085 \text{ wagons}$$

Si l'on veut remonter le stock de 180.000 m³ à 300.000 m³ en 20 semaines, il faut transporter en outre, par semaine :

$$\frac{120.000 \times 50}{20 \times 18} = 330 \text{ wagons}$$

soit 1.415 wagons par semaine.

Dans la semaine du 12 au 18 Mars, les houillères du Nord et du Pas-de-Calais ont reçu 1.258 wagons.

Une augmentation de l'attribution des wagons pour le chargement des bois de mines aura une répercussion sur les transports de

baraqués, qui sont expédiées des mêmes zones et bénéficient de la même priorité de transport.

Le Directeur Général,

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 22 Mars 1945

II.- Envoi de matériel vide en BELGIQUE et en LUXEMBOURG (M, Nord, Est)

M. GOURSAT signale que les autorités américaines locales interviennent dans certaines gares pour envoyer des wagons couverts vides en LUXEMBOURG et en BELGIQUE. Le Major HARGRAVES du 2ème M.R.S. a en outre laissé prévoir que de gros besoins de vides allaient se manifester prochainement. Ces interventions locales troublent la répartition; si les ressources sur lesquelles la S.N.C.F. croit pouvoir compter sur un point du territoire lui font défaut au dernier moment, des gares destinataires de vides risquent de se trouver insuffisamment alimentées.

Le Général APPLETON comprend bien l'observation de M. GOURSAT; il pense que cette question pourra être utilement examinée aux réunions mensuelles qui doivent commencer le 23 Mars. Il ajoute que la bataille a maintenant changé d'aspect et qu'il faut se faire à l'idée que des prélevements de matériel vont être nécessaires.

M. GOURSAT demande que, en tout état de cause, des mesures soient prises pour que les autorités subalternes ne puissent troubler l'exécution du plan de répartition du matériel vide.

M. DORGES attire l'attention sur les répercussions que de nouveaux prélevements de matériel pourraient avoir sur le ravitaillement de la population civile qui est encore insuffisant. Il signale l'émotion qu'a suscitée à ce propos la nouvelle de transports de matières grasses envisagés pour la population allemande. Le Général APPLETON répond qu'il s'agit là d'un bruit sans fondement; il n'est pas question d'envoyer du ravitaillement en ALLEMAGNE, mais avec l'allongement de la ligne de bataille il faudra bien prélever du matériel en FRANCE et en BELGIQUE.

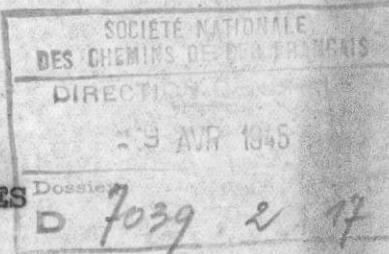
Le Général APPLETON signale à cette occasion combien il a regretté que le Gouvernement français ait demandé que les wagons dont il avait prévu l'expédition, à raison de 1.000 par mois, à TOULON pour y être montés soient acheminés de préférence sur BORDEAUX; il se propose de parler de cette question à la première occasion au Ministre des Travaux Publics.

M. DORGES demande au Général APPLETON si on a d'ores et déjà des renseignements sur l'importance du matériel ferroviaire qui pourra être récupéré dans le BALTIMAT. Le Général APPLETON répond que la situation n'est pas encore éclaircie; il est bien entendu que tout le matériel qu'on pourra récupérer sera utilisé.

Numéro d'Ordre des pièces	DATES	DÉSIGNATION
		D 7039/21 Etab ^{ts} Baudet, Donon et Rousselet ateliers de Blanc-Misseron

CN A 504
D 7039/2

TRADUCTION



G.Q.G.
DES FORCES EXPEDITIONNAIRES ALLIEES
G-4 Div - Service des Chemins de fer
militaires

040.1-2 GDSR

21 Mars 1945

Objet : Réquisition de locaux et d'ateliers travaillant pour
le compte de la S.N.C.F.

à : M. GOURSAT, Directeur Général de la S.N.C.F.

Pour votre gouverne, veuillez trouver ci-joint copie de
la note adressée par le G.Q.G. du Corps Expéditionnaire Allié
concernant l'affaire ci-dessus.

Pour le Président de la Commission Intéralliée
des Chemins de fer,

(s) J.H. GILDEA
Lt-Colonel, T.C.
Chief, Tn Section

1 inclus : Copie de AG 601-1 GDS-AGM en date du 14 Mars 1945
du SHAEF

ADRESSE : Service Central M) "Donner copie aux Chefs d'Arron-
" V) dissement de tous Services, avec
T) le texte anglais, pour qu'ils s'en
) servent pour se défendre"

Copie : MM. le Général BERGES - DUGAS - MAROIS
Services M - T - V -

COPY

/F

SOCIETE	DES CHEMINS DE FER
DIRE	29 MARS 1945
Dossier	4039 2 17

SUPREME HEADQUARTERS
ALLIED EXPEDITIONARY FORCE
G-4 Div - Military Railways Branch

040.1-2 GDSR

21 March 1945

SUBJECT : Requisitioning of Railway Premises and Factories
Working on SNCF Account.

TO : M. GOURSAT, Director General, S.N.C.F.

Attached hereto for your information is copy of Memorandum
issued by Supreme Headquarters, Allied Expeditionary Force con-
cerning the above subject.

For the Chairman, I.A.R.C. :

(s) J. H. GILDEA
Lt-Col., T.C.
Chief, Tr Section

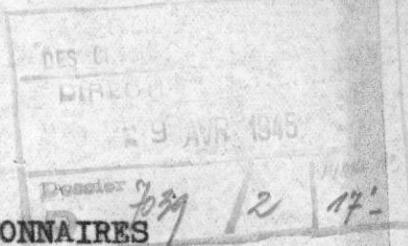
1 Incl : Copy of AG G01-1 GDS-AGM dtd 14 Mar 45 fr SHAEF.

TRADUCTION

COPIE

GRAND QUARTIER GENERAL DES FORCES EXPEDITIONNAIRES
ALLIEES

AG 601-1 GDS-AGM

APO 757 (Forward)
14 Mars 1945

Objet : Réquisition de locaux et d'ateliers travaillant pour le compte de la S.N.C.F.

A : la Direction du 21ème Groupe d'Armées
Commanding General, Communications Zone, European Theater of Operations, APO 887

1. Je me réfère à ma précédente lettre, référence comme ci-dessus, objet : "Réquisition d'Ateliers de réparation pour matériel ferroviaire", en date du 11 Février 1945.

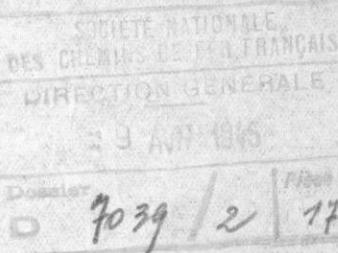
2. La demande toujours croissante des besoins civils s'ajoutant à la sérieuse pénurie de pièces de rechange pour matériel ferroviaire exige qu'en prenne d'autres dispositions pour alléger les réquisitions faites dans les locaux dans les gares S.N.C.F. et dans les usines travaillant pour le compte de la S.N.C.F.

Par ordre du Commandant en Chef :

(s) T.J. DAVIS
Brigadier General, U.S.A.
Adjutant General

COPY

/7



SUPREME HEADQUARTERS
ALLIED EXPEDITIONARY FORCE

AG 601-1 GDS-AGM

APO 757 (Forward)
14 March 1945

SUBJECT : Requisitioning of Railway Premises and Factories Working
On S.H.E.F. Account.

TO : Headquarters, 21 Army Group

Commanding General, Communications Zone, European Theater
of Operations, APO 887.

1. Reference is made to letter, this headquarters, file as above
subject : "Requisitioning of Repair Facilities for Railway Equipment",
dated 11 February 1945.

2. The ever increasing demand for civil requirements, in addition, the critical shortage of spare parts for railway equipment, necessitates further action by curtailing the requisitioning of S.H.E.F. station premises and any factories that are working on S.H.E.F. account.

By direction of Supreme Commander :

Sgt. T.J. DAVIS
T.J. DAVIS
Brigadier General, USA
Adjutant General

S. N. C. F.

**Dossier
de M^r le Directeur Général**

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

lettres

l'urgence

du

29/3/45

QUESTION N° II

Réquisition des ateliers de BLANC-MESSERON (construction
de tabliers métalliques pour ponts)

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE

27 MARS 1945

Dossier	<i>D 9039</i>	Procès N°	<i>21/16</i>
---------	---------------	-----------	--------------

Solution adoptée

Communiqué à

Notes de séance

P/R

Traduction

Headquarters Communications Zone
EUROPEAN THEATER OF OPERATIONS
United States Army
Office of the Chief of Staff

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION GÉNÉRALE	
A578 2 AVR 1945	
Dossier	P 266 46
D 7039 2	26

France V
le 11/4 à 19.20

10 Avril 1945,

Cher Monsieur COURSAT,

Je me réfère à votre lettre du 27 Mars 1945, par laquelle vous avez demandé que les ateliers à BLANC-MISSERON des Etablissements BAUDET-DONON-ROUSSEL soient rendus à la S.N.C.F.

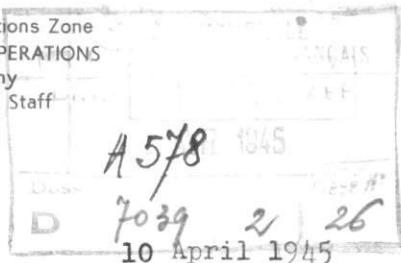
Il m'est agréable de pouvoir vous dire que les troupes Américaines sont en train d'évacuer ces locaux. Ils seront à votre disposition dans trois semaines environ.

V
A. Lemaine
(Yours very truly,)

(s) R.B.LORD
Major General, GSC
Chief of Staff

Monsieur Jean COURSAT,
Directeur Général, S.N.C.F.
88, rue St.Lazare
PARIS - 9ème

Headquarters Communications Zone
EUROPEAN THEATER OF OPERATIONS
United States Army
Office of the Chief of Staff



Dear Monsieur Goursat,

Reference is made to your letter of 27 March 1945 requesting return to the control of the Baudet-Donon-Roussel works their Blanc-Misseron shops.

I am pleased to be able to tell you that the shops are being vacated by US Forces and should be available to you in approximately three weeks.

Yours very truly,



R. B. LORD,
Major General, GSC
Chief of Staff

Monsieur Jean Goursat,
The Director General,
French National Railroads Corporation
88 rue Saint-Lazare,
Paris IX.



27 Mars 1945

Le Directeur Général

à Monsieur le Général LORÉ
Chef d'Etat-Major de la Zone de Communication

Au cours de la réunion tenue le 26 Mars 1945 chez M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports, j'ai attiré votre attention sur le fait que l'armée américaine avait réquisitionné le hall des Ateliers de BLANC-MISSEON appartenant aux Etablissements BAUDET-DONON-ROUSSEL. Ce hall est actuellement utilisé comme dépôt de matériel d'aviation.

Or, les Etablissements BAUDET-DONON-ROUSSEL doivent construire ou réparer, pour le compte de la S.N.C.F., environ 3.500 tonnes de tabliers métalliques dont l'ensemble ne peut être usiné qu'à BLANC-MISSEON; cette Société ne disposant pas d'autres ateliers convenablement outillés pour exécuter un tel travail.

Si la réquisition actuellement en vigueur était maintenue, elle retarderait d'une façon très préjudiciable la réfection d'une dizaine de ponts qui commandent la remise en service de sections de lignes importantes.

Etant donné que les armées alliées et l'économie française ont le plus grand intérêt à ce que la S.N.C.F., en retrouvant ses courants de trafic normaux, puisse améliorer rapidement son rendement général, je vous demande de bien vouloir intervenir auprès des autorités compétentes pour que les Ateliers de BLANC-MISSEON soient libérés et remis à la disposition des Etablissements BAUDET-DONON-ROUSSEL.

(s) GOURSAT

COPIE à M.M. DUGAS - MAROIS
Service V

P/R

Traduction

Headquarters Communications Zone
EUROPEAN THEATER OF OPERATIONS
United States Army
Office of the Chief of Staff

M. Manois

SOCIÉTÉ NATIONALE	
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
14 AVR 1945	DIRECTION GÉNÉRALE
A 578	13 AVR 1945
Dossier	
D 7039 2/26	

10 Avril 1945.

Cher Monsieur GOURSAT,

Je me réfère à votre lettre du 27 Mars 1945, par laquelle vous avez demandé que les ateliers à BLANC-MISSERON des Etablissements BAUDET-DONON-ROUSSEL soient rendus à la S.N.C.F.

Il m'est agréable de pouvoir vous dire que les troupes Américaines sont en train d'évacuer ces locaux. Ils seront à votre disposition dans trois semaines environ.

(Yours very truly,))

(s) R.B.LORD
Major General, GSC
Chief of Staff

Monsieur Jean GOURSAT,
Directeur Général, S.N.C.F.
88, rue St.Lazare
PARIS - 9ème

S.N.C.F.

Service Central des
Installations Fixes
et de la Construction

M. Marois

vu

PARIS, le

- 7 AVRIL 1945

OBJET :

Commission Interalliée
des Chemins de fer

Vst 15 191-24

21

H

REC C	PARIS
11 AVR 1945	
Dossier	7039/2 25

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la seule question soumise à la Commission Interalliée et en suspens à l'heure actuelle en ce qui concerne mon service est celle relative à la réquisition des Ateliers de BLANC-MISSERON (Nord) nécessaires aux Etablissements BAUDET DONON et ROUSSEL pour la construction des tabliers métalliques qui a été discutée au cours de la réunion du 22 mars et pour laquelle le ministre est intervenu auprès des Autorités interalliées.

LE DIRECTEUR

M. Marois

09.

Monsieur le Président FOURNIER

Monsieur le Général BERGES

Monsieur VAGOGNE

Monsieur DUGAS **X**

Monsieur MAROIS **X**

M - T - G - C - A -

P - F - X - B - S.G.

Copies de la lettre présentée
seront adressées à :

Dossier

Copié au Service V
à M. Dugas
- M. Marois

RETOUR
EN FRANÇAIS
DIRECTORÉ GÉNÉRALE

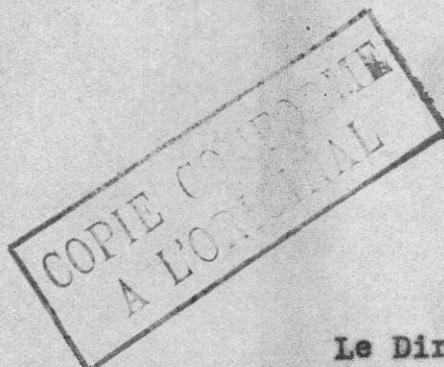
31 MARS 1945

Dossier	7039/21	Page	23
---------	---------	------	----

27 Mars

45

D 7039/21



Le Directeur Général

à Monsieur le Général LORD
Chef d'Etat-Major de la Zone de Communication

Au cours de la réunion tenue le 26 Mars 1945 chez M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports, j'ai attiré votre attention sur le fait que l'armée américaine avait réquisitionné le hall des Ateliers de BLANC-MISSERON appartenant aux Etablissements BAUDET-DONON-ROUSSEL. Ce hall est actuellement utilisé comme dépôt de matériel d'aviation.

Or, les Etablissements BAUDET-DONON-ROUSSEL doivent construire ou réparer, pour le compte de la S.N.C.F., environ 3.500 tonnes de tabliers métalliques dont l'ensemble ne peut être usiné qu'à BLANC-MISSERON, cette Société ne disposant pas d'autres ateliers convenablement outillés pour exécuter un tel travail.

Si la réquisition actuellement en vigueur était maintenue, elle retarderait d'une façon très préjudiciable la réfection d'une dizaine de ponts qui commandent la remise en service de sections de lignes importantes.

Etant donné que les armées alliées et l'économie française ont le plus grand intérêt à ce que la S.N.C.F., en retrouvant ses courants de trafic normaux, puisse améliorer rapidement son rendement général, je vous demande de bien vouloir intervenir auprès des Autorités compétentes pour que les Ateliers de BLANC-MISSERON soient libérés et remis à la disposition des Etablissements BAUDET-DONON-ROUSSEL.

Signé : Goursat

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

7

SOCIÉTÉ NATIONALE	
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTION	
28 MARS 1945	
Dossier:	Préc. N°
D 7039 12	21

Mémento de la Réunion du 22 MARS 1945.

VII.- Réquisition des Ateliers de BLANC-MISSERON (V, Nord)

M. GOURSAT, en s'excusant de devoir insister ainsi sur cette question, signale à nouveau la gêne considérable que la réquisition des ateliers de BLANC-MISSERON des Etablissements BAUDET, DONON et ROUSSIL apporte à la reconstruction des ouvrages. Cette maison, qui est un des principaux constructeurs français, doit, en effet, reconstruire et réparer pour la SNCF 3.500 Tonnes de tabliers métalliques et la réquisition des ateliers la prive de son usine la plus importante. Il ajoute que les ateliers de BLANC-MISSERON sont utilisés actuellement comme simple dépôt de matériel, ce qui constitue une mauvaise utilisation de ces locaux.

Le Major PERSONS confirme bien qu'il s'agit d'un dépôt, mais ce dépôt alimente des terrains d'aviation importants et il n'est pas possible d'en demander actuellement le déplacement.

M. GOURSAT demande qu'on ne perde pas de vue que le Chemin de fer est un instrument de guerre comme l'aviation ou l'artillerie et que rien ne doit être épargné pour augmenter son rendement. Le Général APPLETON n'y faisant pas d'objection, il se propose de soulever cette question au cours de la prochaine conférence qui se tiendra chez le Ministre des Travaux Publics en présence du "Chief Administrative Officer" et des Représentants de S.H.A.E.F.

P/F

G. Q. G.

DES FORCES EXPEDITIONNAIRES ALLIEES
G-4 Div - Military Railways Branch

453.9-3-GDSR

Objet : Libération de locaux.

au : Général BERGES, Commissaire Militaire de la Commission
Intéralliée des Chemins de Fer,
à : M. GOURSAT, Directeur Général de la S.N.C.F.

Nous vous informons, à titre de renseignements, que Q.G. a été avisé que les Etablissements BAUDET, DONON, L à Blanc-Misseron (Nord) seront mis à la disposition de C.F. le 30 avril 1945.

Pour le Président de la Commission Intérallée des
Chemins de Fer.

(s) J. H. GILDEA
Lt-Col., T.C
Chief, Th Section

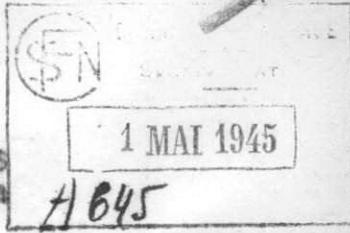


TRADUCTION

P/F

G.Q.G.

DES FORCES EXPÉDITIONNAIRES ALLIÉES
G-4 Div. - Military Railways Branch



453.9-3 GDSR

28 avril 1945

Document No. 7039/21 321

Objet : Libération de locaux.

au : Général BERGES, Commissaire Militaire de la Commission Intéralliée des Chemins de Fer,

à : M. COURSAT, Directeur Général de la S.N.C.F.

1. Nous vous informons, à titre de renseignements, que notre Q.G. a été avisé que les établissements BAUDET, DONON, ROUSSEL à Blanc-Misseron (Nord) seront mis à la disposition de la S.N.C.F. le 30 avril 1945.

Pour le Président de la Commission Intéralliée des Chemins de Fer,

M. Frennillard
demanderai à l'arrête
les établissements en question
ont bien été libérés le 30 Avril
(d'après Service V) -
le 7/5/45
J. Frennillard

(s) J. H. GILDEA
Lt-Col., T.C
Chief, Tn Section

SUPREME HEADQUARTERS
ALLIED EXPEDITIONARY FORCE
G-4 Div - Military Railways Branch

1 MAI 1945	
FILE	LINE
- 3 MAI 1945	
Dossier	Piece n°
D 7039 / 2	32/
DIRECTORATE	
28 April 1945	
1 MAI 1945	
A645	

453.9-3 GDSR

SUBJECT: Property Release.

TO : Le General Berges, Commissaire Militaire de la
Commission Interalliee des Chemins de fer.

Mr. Goursat, Director General, S.N.C.F.

1. For your information, this Branch has been advised that the
BAUDET-DONON-ROUSSEL Works at Blanc-Misseron (Nord) will be released
to the Societe Nationale des Chemins de fer by 30 April 1945.

For the Chairman, I.A.R.C.:

J. H. Gildea
J. H. GILDEA
Lt. Col., TC
Chief, Tr Section

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 22 Mars 1945

VII.- Réquisition des Ateliers de BLAIC-PISSERON (V, Nord)

M. GOURSAT, en s'excusant de devoir insister ainsi sur cette question, signale à nouveau la gêne considérable que la réquisition des ateliers de BLAIC-PISSERON des Etablissements BAUDET, BOIRON et ROUSSEL apporte à la reconstruction des ouvrages. Cette maison, qui est un des principaux constructeurs français, doit, en effet, reconstruire et réparer pour la SNCF 3.500 Tonnes de tabliers métalliques et la réquisition des ateliers la prive de son usine la plus importante. Il ajoute que les ateliers de BLAIC-PISSERON sont utilisés actuellement comme simple dépôt de matériel, ce qui constitue une mauvaise utilisation de ces locaux.

Le Major PERSONS confirme bien qu'il s'agit d'un dépôt, mais ce dépôt alimente des terrains d'aviation importants et il n'est pas possible d'en demander actuellement le déplacement.

M. GOURSAT demande qu'on ne perde pas de vue que le Chemin de fer est un instrument de guerre comme l'aviation ou l'artillerie et que rien ne doit être épargné pour augmenter son rendement. Le Général APPLETON n'y faisant pas d'objection, il se propose de soulever cette question au cours de la prochaine conférence qui se tiendra chez le Ministre des Travaux Publics en présence du "Chief Administrative Officer" et des Représentants de S.H.A.E.F.

BS

Service Central des Installations Fixes
et de la Construction

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE

22 MARS 1945

Dossier n°

Page n°

7039 2/15

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 22 Mars 1945

Réquisition des Ateliers de BLANC-MISSERON (Construction de
tabliers métalliques pour ponts)

La S.N.C.F. a signalé à la Commission Interalliée au cours de la réunion du 1er Mars 1945 (Question IX), la réquisition du hall des ateliers de BLANC-MISSERON (Nord) des Etablissements BAUDET, DONON et ROUSSEL où étaient effectués les travaux de soudure et de montage de ponts métalliques.

Le Général APPLETON a répondu que les unités aériennes qui occupent les ateliers ne pouvaient pas les libérer actuellement.

La S.N.C.F. croit devoir insister sur la gêne que lui cause la réquisition en question.

Les Etablissements BAUDET, DONON et ROUSSEL qui figurent parmi les principaux constructeurs français doivent reconstruire ou réparer pour la S.N.C.F. environ 3.500 tonnes de tabliers métalliques.

Les ponts confiés à ce constructeur sont les suivants, dans l'ordre d'urgence :

Pont sur le canal de l'Oureq (région Nord) ...	250	tonnes
Viaduc de BEZONS (Ouest)	450	-
Pont St-Antoine à MARSEILLE	50	-
Viaduc sur le Loir (CHARTRES et BORDEAUX)....	250	-
Pont de CHATELLERAULT	400	-
Deux ponts régions de STRASBOURG	350	-
Viaduc d'ARGENTEUIL	1.500	-
Pont sur l'Eure (DREUX - MAINTENON).....	400	-
Petits ouvrages (région Ouest).....	100	-

Les ateliers de BLANC-MISSERON spécialisés et outillés pour les grosses constructions métalliques, ponts, etc... peuvent usiner 400 tonnes par mois en moyenne et les Etablissements BAUDET, DONON et ROUSSEL comptaient utiliser l'atelier de BLANC-MISSERON pour usiner l'ensemble des ouvrages ci-dessus. Le fait de leur supprimer ces ateliers entraîne une diminution considérable du rendement, les intéressés ne disposant, en

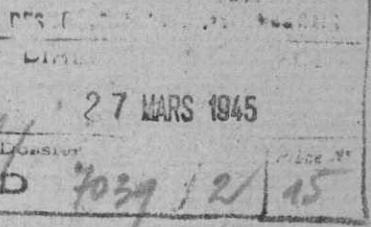
dehors de BLANC-MISSERON, que d'un atelier à St-DENIS spécialisé dans la tôlerie, la serrurerie et la petite charpente qui me peut, avec les moyens dont il dispose, faire que 120 tonnes par mois de tabliers de ponts.

Compte tenu de ce que les ateliers de BLANC-MISSERON sont utilisés par l'armée américaine comme simple dépôt de matériel ce qui constitue une mauvaise utilisation - la S.N.C.F. insiste à nouveau pour obtenir leur libération.

okoo (000)

BS

Service Central des Installations Fixes
et de la Construction



COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 22 Mars 1945

Réquisition des Ateliers de BLINC-MAISERON (Construction de tabliers métalliques pour ponts)

La S.N.C.F. a signalé à la Commission Interalliée au cours de la réunion du 1er Mars 1945 (question IX), la réquisition du hall des ateliers de BLINC-MAISERON (Nord) des Etablissements BAUDET, DOLON et ROUSSEL où étaient effectués les travaux de soudure et de montage de ponts métalliques.

Le Général APPLETON a répondu que les unités aériennes qui occupent les ateliers ne pouvaient pas les libérer actuellement.

La S.N.C.F. croit devoir insister sur la gêne que lui cause la réquisition en question.

Les Etablissements BAUDET, DOLON et ROUSSEL qui figurent parmi les principaux constructeurs français doivent reconstruire ou réparer pour la S.N.C.F. environ 3.500 tonnes de tabliers métalliques.

Les ponts confiés à ce constructeur sont les suivants, dans l'ordre d'urgence :

Pont sur le canal de l'Ourcq (région Nord) ...	250	tonnes
Viaduc de BEZONS (Ouest)	450	-
Pont St-Antoine à LA CHILLE	50	-
Viaduc sur le Loir (CHARTRES et BORDEAUX)....	250	-
Pont de CHATELLERAULT	400	-
Deux ponts régions de STRASBOURG	350	-
Viaduc d'ANGLONNAIL	1.500	-
Pont sur l'Eure (DREUX - LA MINTIERE).....	400	-
Petits ouvrages (région ouest).....	100	-

Les ateliers de BLINC-MAISERON spécialisés et outillés pour les grosses constructions métalliques, ponts, etc... peuvent usiner 400 tonnes par mois en moyenne et les Etablissements BAUDET, DOLON et ROUSSEL comptaient utiliser l'atelier de BLINC-MAISERON pour usiner l'ensemble des ouvrages ci-dessus. Le fait de leur supprimer ces ateliers entraîne une diminution considérable du rendement, les intéressés ne disposant, en

dehors de BLANC-MISSERON, que d'un atelier à ST-DENIS spécialisé dans la tôlerie, la serrurerie et la petite charpente qui ne peut, avec les moyens dont il dispose, faire que 100 tonnes par mois de tabliers de ponts.

Blanc-Misseron
Compte tenu de ce que les ateliers de BLANC-MISSERON sont utilisés par l'armée américaine comme simple dépôt de matériel ce qui constitue une mauvaise utilisation - la S.N.C.F. insiste à nouveau pour obtenir leur libération.

P/F

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

REF ID: A1191 FRANCAIS

22 MARS 1945

Meeting of 22 March 1945

7039/2 15

Requisition of Blanc-Misseron workshops (construction of steel platforms for bridges).

The S.N.C.F. pointed out to the Inter Allied Commission at the 1st March meeting (agenda IX) that the workshops held at Blanc-Misseron belonging to Messrs. BAUDET, DONON & ROUSSEL and used for metal plate soldering and assembly work were requisitioned last January.

General APPOINTMENT replied that the Air Force Units which occupy these workshops cannot release them.

The S.N.C.F. deems it necessary to underline the difficulty she is experiencing owing to the above requisition.

Messrs BAUDET, DONON & ROUSSEL are amongst the principal French Constructors and have to reconstruct or repair for the S.N.C.F. about 3,500 T. of steel platforms.

The following bridges are those entrusted to this firm according to priority order :

- Bridge on Ourcq canal (North region)	250 T.
- Bezons viaduct (Iest)	450 T.
- St-Antoine bridge at Marseilles	50 T.
- Viaduct on Loir (Chartres and Bordeaux) ..	250 T.
- Chatellerault bridge	400 T.
- 2 bridges in Strasbourg area	350 T.
- Argenteuil viaduct	1300 T.
- Bridge on Eure (Dreux - Maintenon)	400 T.
- Small constructional works (Iest region) ..	100 T.

The Blanc-Misseron workshops are specialized and equipped for big steel structures, bridges, etc..., and can handle monthly an average of 400 tons. Messrs. BAUDET, DONON & ROUSSEL intended to use the Blanc-Misseron Hall for the shopwork of all the above-mentioned bridge structures. As this firm cannot use these workshops, its output is greatly reduced. In fact, Messrs. BAUDET, DONON & ROUSSEL apart from the Blanc-Misseron workshop, have only at their disposal one workshop specializing in sheet-iron, lock-making, and small wood-work, and which can, owing to its poor equipment, make only 120 T. of steel bridge platforms per month.

Taking into account that the Blanc-Misseron workshops are utilized by the U.S. Army merely as an equipment storage depot - which is a wrong and improper use - the S.N.C.F. insists again to have these workshops released.

S. N. C. F.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dossier de

M^r le Directeur Général-Adjoint

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

22 MARS 1945

7039/2

N 16

du

22/3/45

QUESTION N° II

Réquisition des ateliers de BLANC-MISSERON (construction
de tabliers métalliques pour ponts)

S. N. C. F.

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

**Dossier
de M^r le Directeur Général**

du

22/3/45

QUESTION N° III

Application du tarif militaire aux militaires alliés

Solution adoptée

Communiqué à

Notes de séance

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 22 Mars 1945

VIII. - Application du tarif militaire aux militaires alliés (c, Toutes Régions)

M. GOURSAT signale que de nombreux militaires alliés voyageant pour convenance personnelle, notamment dans les trains de banlieue de la S.N.C.F., ne se munissent pas de billets. Le nombre des infractions s'étant considérablement accru pendant les dernières semaines, il demande :

1°) qu'on rappelle que les militaires alliés voyageant pour convenance personnelle dans les trains de la S.N.C.F. doivent se munir de billets à quart tarif ;

2°) que des contrôles de police militaire soient effectués dans les trains où les infractions sont les plus fréquentes.

Le Général APPLETOM est d'accord pour signaler cette question à l'autorité militaire, il demande à M. GOURSAT de lui signaler les gares de la banlieue parisienne où les infractions se produisent.

CN

S.N.C.F.

Mars 1945

Service Commercial

Commission Interalliée des
Chemins de fer

Réunion du 22 Mars 1945

Application du tarif militaire aux militaires
alliés

De nombreux militaires alliés voya-
geant pour leur convenance personnelle,
notamment dans les trains de banlieue de
la S.N.C.F. ne se munissent pas de billets,
et lorsqu'ils sont contrôlés en cours de
route, refusent de payer le prix de leur
place. Le nombre de ces infractions s'est
considérablement accru pendant ces der-
nières semaines.

Il est demandé à la Commission Interal-
liée :

- de rappeler que les militaires alliés
voyageant pour leur convenance personnelle
dans les trains de la S.N.C.F. doivent se
munir de billets à quart de tarif ;
- d'affecter un service de police mili-
taire dans les trains de banlieue qui lui
seront signalés par la S.I.C.F. comme trans-
portant habituellement des militaires alliés
non munis de billets.

G/F

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 21nd March 1945

Observance of military-fares by allied soldiers.

A large number of Allied soldiers are travelling for personal reasons particularly in S.E.C.F. suburban trains, without buying a ticket. Whenever they are asked by an inspector on board the train to produce their ticket, they refuse to pay their fare. These cases have become much more frequent during the last few weeks.

The Inter Allied Commission is requested :

- To remind Allied Military personnel travelling on private business in S.E.C.F. trains that they must first be provided with a quarter-fare ticket.

- To appoint a military police unit to patrol such suburban trains as will be reported by the S.E.C.F. as being frequented by Allied soldiers unprovided with tickets.

S. N. C. F.

Dossier
de M^r le Directeur Général

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

du 1/3/45

QUESTION N° III

Réquisition des ateliers de BLANC-MISSERON (Nord)
nécessaires aux Etablissements BAUDET, DONON, ROUSSEL, pour
la construction des tabliers métalliques pour ponts.

Transmission

Notes de séance

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Procès-Verbal de la Réunion du 1er Mars 1945

.....

IX - Réquisition des ateliers de BLANC-MISSERON (construction des tabliers métalliques pour ponts) (V)

M. GOURSAT signale que des ateliers appartenant aux Etablissements BAUDET-DONON et ROUSSEL à BLANC-MISSERON, et affectés à des travaux de montage des tabliers métalliques, ont été réquisitionnés par l'Armée américaine au cours du mois de Janvier dernier. Cette situation ayant été signalée aux Services de COM Z, la levée de réquisition de ces ateliers a pu être obtenue. Toutefois, les ateliers ne sont pas encore évacués, ce qui retarde leur remise en état et, de ce fait, la mise en route des travaux de reconstruction des tabliers métalliques.

Le Général APPLETON répond que les unités aériennes qui occupent actuellement les ateliers en question sont revenues sur leur décision en spécifiant que l'occupation de ces ateliers est nécessaire pour réparer leur matériel.

.....

DN

SERVICE CENTRAL DES
INSTALLATIONS FIXES ET
DE LA CONSTRUCTION

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 1er Mars 1945

Réquisition des Ateliers de BLANC-MISSERON (Nord) nécessaires aux établissements BAUDET, DONON, ROUSSEL, pour la construction des tabliers métalliques pour ponts.

Le 25 Janvier dernier, les Etablissements BAUDET, DONON, ROUSSEL nous ont signalé que le grand hall de leurs ateliers de BLANC-MISSERON (Nord) où sont effectués les travaux de soudure et de montage des ponts métalliques avait été réquisitionné par l'Armée américaine le 11 Janvier.

Ces établissements sont chargés par la S.N.C.F. de la reconstruction de 5000 t environ de ponts dont : les viaducs de BEZONS, le pont sur le canal de l'Ourcq sur le Nord, le viaduc sur le Léir, le pont de CHATELLERAULT, etc....

Cette situation ayant été signalée le 25 Janvier à M. le Lieutenant-Colonel JOHNSON G.H.C.Z., nous avons reçu le 10 Février du Suprême Headquarters Allied Expeditionary Force Mission, main levée de la réquisition des ateliers de BLANC-MISSERON.

Toutefois depuis cette date, les ateliers ne sont pas encore évacués et d'après des renseignements recueillis sur place, il semble que l'unité qui occupe les locaux (9^e Air Force) ne soit pas disposée à exécuter l'ordre de libération, ce qui retarde leur remise en état et de ce fait la mise en route des travaux de construction des tabliers métalliques.

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 1st of March 1945

Requisition of the BLANC-MISSERON workshops (Nord) which are required by Messrs BAUDET, DONON and ROUSSEL for the construction of steel platforms for bridges.

On the 25th January 1945, Messrs BAUDET, DONON and ROUSSEL advised us that the main shed at their BLANC-MISSERON (Nord) workshop, used for welding and assembling metallic bridges, had been requisitioned by the American Authorities on the 11th January.

This firm is commissioned by the S.N.C.F. for the reconstruction of approximately 5000 tons of bridges, including Bezons viaduct, Ourcq canal bridge (Nord), Loir viaduct, Chatellerault bridge etc...

This state of affairs having been brought to the notice of Lieutenant-Colonel JOHNSON G.H.C.Z, we were notified on the 10th February by Supreme H.Q. Allied Expeditionary Force Mission that the BLANC-MISSERON workshop requisition had been lifted.

However, since this date, the workshops have not yet been evacuated and according to information obtained on the spot, it appears that the unit (9th Air Force) which occupies the premises does not seem inclined to carry out the order to leave the building.

This situation delays the restoration of the workshops and consequently the construction of steel platforms.

DP

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Procès-Verbal de la Réunion du 1er Mars 1945

VII - Réquisition des ateliers de réparation de matériel roulant (T)

Au cours de la dernière réunion, le Général APTELETON a fait connaître que les Services américains qui ont réquisitionné des ateliers de réparation de wagons de la Société BAUDET-DOUIN et ROUSSEL à ARGENTEUIL, ne libéreraient ces ateliers que si la S.N.C.F. leur procurait des locaux où ils pourraient s'installer.

La S.N.C.F. se rapprochera du Colonel SIMES pour essayer de trouver d'autres locaux afin de libérer les ateliers mentionnés ci-dessus.

Commission Intégrale des chemins de fer

Procès-verbal de la Réunion du 22/2/45

VII - Réquisition des ateliers de réparations du matériel roulant
(T - Ouest)

Le Général APPLEGTON fait connaître que les Services américains qui ont réquisitionné les ateliers de réparations de wagons de la Société BAUDET, DONON et ROUSSEL à ARGENTEUIL, ne libéreront ces ateliers que si la S.N.C.F. leur procure d'autres locaux où ils pourront s'installer. A la demande de M. DORGES, la S.N.C.F. examinera donc la possibilité de fournir d'autres locaux, M. DORGES se rapprochera ensuite de M. LACOSTE pour obtenir des Services américains la libération des ateliers mentionnés ci-dessus.

S. N. C. F.

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

Dossier
de M^r le Directeur Général

du 15/2/45

N

QUESTION N° II

Réquisition d'un atelier de réparation de matériel roulant

à ARGENTEUIL

Transmission

Notes de séance

Commission Matériel des chemins de fer

Déments de la Réunion du 15/2/45

VII - Réquisition des ateliers de préparation de matériel roulant
(T - Est - Ouest)

Le Général APPLETON fait connaître que le SHAFF a interdit formellement la réquisition des ateliers travaillant pour la S.M.C.F., sauf dans la zone avancée. Il demande que la S.M.C.F. lui fasse parvenir la liste des établissements de l'espèce qui seraient encore frappés de réquisition, en vue de les faire libérer et il intervientra notamment pour faire libérer les ateliers de la Société BAUDET, DONON et ROUSSEL à ARGENTUIL dont la réquisition a été signalée.

COMMISSION INTERNATIONALE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 15 Février 1945

Réquisition d'un atelier de réparation de matériel
roulant
(Etablissements BAUDET, DONON et ROUSSEL à ARGENTEUIL)

au cours de la précédente réunion la Commission a décidé
d'intervenir auprès des services militaires intéressés pour
faire libérer des ateliers réquisitionnés à LUNEVILLE.

La S.N.C.F. signale un autre exemple de réquisition.
La Société BAUDET, DONON et ROUSSEL à ARGENTEUIL vient en effet
de recevoir un bon de réquisition n° 24.999 en date du 25 Jan-
vier 1945, émanant du Commandant américain de la place de
VERSAILLES. Cette réquisition porte sur deux halls dans les-
quels la Société venait de commencer l'exécution de travaux
de réparation de wagons et de tenders pour la S.N.C.F.

La S.N.C.F. demande à la Commission d'intervenir pour que
la réquisition soit levée dès que possible.

/F

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 15 February 1945

Requisition by the U.S. Services of a workshop for Rolling-Stock Repairs.

(The Firm of BAUDET, DONON & ROUSSEL at Argenteuil)

During the course of the previous meeting the Commission agreed to approach the Military Authorities concerned, with respect to the release of the requisitioned workshop at Lunéville.

The S.N.C.F. now wishes to call the attention of the Commission to a further act of requisitioning. The Firm of "BAUDET, DONON & ROUSSEL" at Argenteuil has recently received a requisition form, Nr 24999 dated 25 January 1945, from the U.S. Authorities at Versailles. This requisition concerns two hangars, in which the above mentioned Firm had just started repairing wagons and tenders for the S.N.C.F.

The S.N.C.F. requests the Commission to intervene to the effect that this requisition may be lifted as soon as possible.

S. N. C. F.

**Dossier
de M^r le Directeur Général**

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

du 8/2/45

QUESTION N° II

Réquisition d'ateliers à LUNEVILLE

Transmission

Notes de séance

Commission Matériel des chemins de fer
Mémento de la Réunion du 8/2/45

VIII - Réquisition d'ateliers de réparation du matériel roulant appartenant à la Société Lorraine à LUNEVILLE (T, Est)

M. GOURSAT signale que les troupes américaines ont réquisitionné à LUNEVILLE 2 ateliers appartenant à la Société Lorraine. Cette réquisition, qu'on n'a pu, jusqu'ici, faire lever, prive la S.N.C.F. d'une usine importante spécialisée dans la réparation du matériel roulant.

M. GOURSAT ajoute que ces ateliers servent actuellement, l'un à stocker du matériel de guerre et l'autre à abriter des unités américaines. Il y aurait intérêt à ne pas utiliser pour du stockage ou pour des cantonnements des ateliers qui, en temps normal, sont destinés à réparer des wagons.

Le Général APPLETON déclare qu'il interviendra auprès des Services militaires intéressés en vue de faire libérer les ateliers réquisitionnés. D'autre part, il adressera une lettre à Com. Z afin que des instructions soient données pour éviter à l'avenir que des usines travaillant directement pour la S.N.C.F. soient réquisitionnées par des troupes américaines.

DP

S.N.C.F.

6 Février 1945

Service Central
du Matériel

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 8 Février 1945

Réquisition d'ateliers à LUNEVILLE

Par note 2950/2 Tw du 2 Décembre 1944, la S.N.C.F. a signalé à la Commission Interalliée des Chemins de fer que les Usines de la Société Lorraine à LUNEVILLE avaient été réquisitionnées par les troupes américaines.

Il s'agissait de deux ateliers, l'un de 14.000 m² dans lequel a été stocké du matériel de guerre, l'autre, comprenant un groupe de bâtiments représentant 10.000 m² servant de cantonnement.

La réquisition était faite au bénéfice du 85^e Régiment de pontonniers de la 7^e Armée Américaine.

Jusqu'ici, la levée de réquisition n'a pu être obtenue. Il a été répondu que le matériel avait été utilisé lors de la construction d'un pont. Cette réponse semble résulter d'un malentendu. Il ne s'agit en effet pas de matériel mais de locaux, dont la réquisition empêche la Société Lorraine de reprendre son activité et de réparer des wagons.

Cette situation prive donc la S.N.C.F. d'une usine importante spécialisée dans la réparation du matériel roulant, et est d'autant plus gênante que la Région de l'Est, après les dégâts subis par certains de ses ateliers, dont celui de MOHON détruit en totalité, se trouve extrêmement pauvre en moyens de réparations.

La S.N.C.F. pense qu'il y aurait un intérêt certain à ne pas utiliser pour du stockage ou des cantonnements une telle usine, alors qu'il doit être relativement aisé de trouver des installations sans aménagements spéciaux.

Elle insiste pour la levée de la réquisition.

February, 1945

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 8 February, 1945

Requisitioning of Workshops at Lunéville.

The S.N.C.F. informed the Inter Allied Railway Commission, in their note 8950/2 Tw dated 2 December 1944, that the Société Lorraine works at Lunéville had been requisitioned by U.S. troops.

There were two workshops in question ; one covering an area of 14,000 square metres, in which war material has been stored, and the other comprising a group of buildings covering 10,000 square metres, which is being used as living-quarters.

These premises were requisitioned on behalf of the 85th Engineer Bridge-Building Regiment, of the 7th American Army.

Up till the present time, it has not been possible to get this requisition lifted. The case put forward by the U.S. authorities is that the material stored has been used for the construction of a bridge. This statement appears to result from a misunderstanding. The point at issue is not the material but the premises, the occupation of which has prevented the Société Lorraine from recommencing work and from starting on the repair of wagons.

This state of affairs is depriving the S.N.C.F. of an important workshop, which specialises in the repair of rolling stock, and the situation is all the more irksome in that the Eastern Region is extremely short of repair facilities, owing to damage to numerous workshops, ^{one of} of which at MOHON has been completely destroyed.

It is the opinion of the S.N.C.F. that it is against the general interest to utilise such workshops for storage or for billeting, since it should prove relatively simple to find premises suitable for these purposes without very great removals or alterations.

The S.N.C.F. is obliged therefore to demand the lifting of this requisition.

S. N. C. F.

COMMISSION INTERALLIÉE

DES CHEMINS DE FER

du 5-12-1944

Dossier
de M^r le Directeur Général

QUESTION N^o 1000000000 de l'ordre du jour

*Requisition des usines de la S^e Lorraine
à Lunéville*

Solution adoptée

Communiqué à

Notes de séance

A RETOURNER
AU SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Service Central
du Matériel

Commission Interalliée des Chemins de fer

La Société Lorraine à LUNEVILLE nous signale que ses Usines de LUNEVILLE ont été réquisitionnées par les troupes américaines. Il s'agit de deux ateliers, l'un de 14.000 m² de surface couverte dans lequel a été stocké du matériel de guerre, l'autre comprenant un groupe d'ateliers représentant environ 10.000 m² de surface couverte et qui vient d'être utilisé pour le cantonnement d'environ 400 hommes.

Cette unité fait partie du 85ème régiment de pontonniers de la 7ème armée américaine ; le matériel stocké lui appartient également.

La Société Lorraine, qui a des marchés importants de réparation de matériel de chemin de fer, se trouve dans l'impossibilité de reprendre son activité si ces réquisitions de locaux sont maintenues. Elle insiste, en particulier, pour que le groupe de locaux de 10.000 m², utilisé comme cantonnement, soit restitué en première urgence.

La S.N.C.F. appuie cette demande auprès de la Commission Interalliée.

P/F

DJ.LR 2.12

S.N.C.F.

Service Central T

Nº 8950/2 Tw.

2nd December 1944.

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

The "Société Lorraine" at Lunéville informs us that its Lunéville works have been commandeered by the American troops. These works comprise two workshops, one with 14,000 sq. meter roofed area in which war materials have been stocked, and the other comprising a group of workshops representing about 10,000 sq. meter roofed area which have just been used as living quarters for about 400 men.

This unit belongs to the 85th Engineer Regiment (Bridging) of the 7th U.S. Army - to whom belong the stocked materials.

The "Société Lorraine", which has important contracts for railway stock repair, cannot resume its work if these requisitions of the premises are maintained. It particularly insists that the group of premises (10,000 sq. meter) used as living quarters, be given back most urgently.

The S.N.C.F. is backing this request with the Inter Allied Commission.

S. N. C. F.

**Dossier
de M^r le Directeur Général**

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

du 15/3/45

QUESTION N° III

Besoins de la S.N.C.F. en bâches

Solution adoptée

Communiqué à

Notes de séance

A RETOURNER
AU SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 22 Mars 1945

V.- Besoins de la S.N.C.F. en bâches (1)

Le Général APPLETON, comme il avait été convenu à la dernière réunion, est intervenu auprès du ministère Anglais des Transports pour que des bâches soient fournies à la S.N.C.F. Il craint que sa démarche ne donne pas les résultats escomptés étant donné que l'on manque actuellement de bâches en ANGLETERRE. Il suggère que l'on utilise les matières premières françaises pour fabriquer des bâches.

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 22 Mars 1945

IV.- Reconstruction des lignes de la Région de BENING (V, Est)

Le Général BERGES fait connaître qu'une compagnie de génie française avait commencé le travail sur la ligne de FAULQUEMONT à BENING. Six compagnies américaines sont, depuis, venues travailler sur la ligne et le rétablissement est prévu pour le 10 Avril. A cette même date, la ligne HANGARTEN - BENING doit également être rétablie.

Commission Interalliée des chemins de fer

Rapport de la Réunion du 15/3/45

VII - Reconstruction des lignes de la Région de BENTING (V - Est)

Le Général BURGES indique qu'au cours d'une réunion qui a eu lieu entre les autorités américaines locales et les représentants de la S.M.C.F., le Colonel HUGGINGS a déclaré que les Alliés fourniraient le matériel nécessaire à la reconstruction des ouvrages situés sur la ligne de HARGERTEN à BENTING, mais qu'il ne pouvait donner aucune aide à la S.M.C.F. en ce qui concerne la mise en état de la ligne BENTING-REHILLY.

Le Major PERIORS fait remarquer que l'armée américaine doit maintenant réserver tout le matériel de ponts disponible à la reconstruction des ponts dans les zones avancées.

Cependant, M. GOURSAT soulignant l'intérêt que présente la reconstruction des lignes de la région de BENTING pour l'acheminement du charbon de traction de la région de Sarre et Moselle, le Général APPLEGTON demande au Major PERIORS d'intervenir à nouveau auprès de Com.Z pour obtenir, compte tenu des besoins des Alliés pour la reconstruction des ouvrages de l'avant, une aide matérielle pour la remise en état de la ligne BENTING-REHILLY.

Commission Militaire des chemins de fer
Rapports de la Réunion du 8/3/45

XIV - Reconstruction des lignes de la région de BENING (V - Est)

Le Général BERGES indique qu'il a adressé à Com. Z l'état du matériel nécessaire au rétablissement des ouvrages des lignes BENING - REMILLY - METZ et BENING - HARGARTEN - THIONVILLE.

M. GOURSAT signale l'intérêt que présente la reconstruction rapide de ces lignes qui permettront d'amener du charbon de traction de la région de Sarre et Moselle.

Le Général APPLETON répond que la reconstruction des lignes indiquées ci-dessus est suivie avec attention par les Services de Com. Z et que le matériel nécessaire à la reconstruction des ouvrages d'art de ces lignes sera fourni par priorité.

DP

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Procès-Verbal de la Réunion du 1er Mars 1945

XI - Reconstruction des lignes de la région de BENING (V)

Le Général BERGUS rappelle qu'une Compagnie de Sapeurs français procède actuellement au rétablissement des lignes BENING - REMILLY - METZ et BENING - HARGARTEN - THIONVILLE, et qu'une deuxième Compagnie sera envoyée très prochainement en renfort.

Il prie le Général APPLETON de vouloir bien intervenir auprès des Services du Génie américain pour que ceux-ci fournissent aux Compagnies de Sapeurs français le matériel indispensable à la reconstruction de ces lignes et notamment des ouvrages d'art.

À la demande du Général APPLETON, le Major RECKARD interviendra auprès de Com.Z pour que le matériel utile soit fourni aux Sapeurs français.

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 22 Mars 1945

III.- Occupation de la gare de LERCIN-POMMIERS (I., Nord)

M. GOURSA signale que la gare de LERCIN-POMMIERS n'est toujours pas libérée.

Le Major PERSONS répond que l'unité qui occupe la gare doit partir dans un délai d'environ 1 mois.

Commission Interalliée des Chemins de Fer

Rapport de la Réunion du 15/3/45

V - Occupation des locaux de la gare de MERCIN-POITIERS par des unités américaines (N - Nord)

M. COURSAT indique que l'unité de Génie américaine, qui occupait divers locaux de la gare de MERCIN-POITIERS dont la halle aux marchandises, est partie, mais elle a été remplacée par une autre unité américaine.

Le Général APPLIDGE déclare qu'il interviendra à nouveau auprès des autorités intéressées en vue de faire libérer les locaux occupés.

Commission Matériel des chemins de fer
Rapport de la Réunion du 8/3/15

X - Occupation de locaux par les Services du Génie américain
(Le Nord)

M. GOURSAT indique qu'une unité du Génie américain a réquisitionné en gare de MERON-POWMIERS divers locaux dont la halle aux marchandises, ce qui met la gare dans l'impossibilité d'emmagasinier les marchandises qui lui parviennent.

Le Général APPLETON fera donner des instructions pour que de telles réquisitions ne se produisent plus à l'avenir. Il rappelle qu'il est déjà intervenu dans ce sens en ce qui concerne les ateliers de réparation du matériel roulant.

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 22 Mars 1945

X.- Fourniture d'un autorail au 1er M.R.S. -

Le Colonel GILDAM rappelle la demande d'autorail présentéée pour les tournées du Colonel BRODDARD, commandant le 1er M.R.S.

M. GOURDET fait observer que certains services américains disposent d'un nombre d'autorails qui semble excessif et qu'il conviendrait de prélever sur le parc ainsi immobilisé les autorails demandés. Il ajoute, que les ateliers ont à faire actuellement sur les voitures et wagons des travaux plus urgents que la mise en état des autorails.

Le Général PELTON comprend le point de vue de M. GOURDET; il a pour ce qui le concerne opposé un refus à de nombreuses demandes qui lui ont été présentées, notamment par les commandants de bases et il n'est pas favorable aux circulations d'autorails qui risquent de gêner la circulation des trains militaires. Il va examiner si on ne pourrait pas demander à certains services militaires de constituer des autorails; cependant, il insiste pour que la S.N.C.F. donne satisfaction à la demande présentée par le 1er

M. GOURDET accepte, en définitive, compte tenu de la personnalité du Colonel BRODDARD, de donner satisfaction, étant entendu que les aménagements seront faits sans aucune intervention des ateliers de la S.N.C.F. ou des entreprises travaillant à la réparation du matériel roulant, et que cet autorail sera le dernier qui sera demandé à la S.N.C.F.

Commission Interalliée des chemins de fer

Agendas de la Réunion du 15/3/45

IX - Besoins de la S.N.C.F. en bâches (1)

M. GOURSAT signale que la S.N.C.F. ne possède à l'heure actuelle qu'une quantité limitée de bâches. Il en résulte que de nombreux chargements, qui pourraient normalement s'effectuer dans des tombereaux ou des plate bâchés, doivent, faute de bâches, être acheminés dans des wagons couverts.

M. GOURSAT demande à la Commission d'envisager d'apporter des bâches en FRANCE pour les besoins tant militaires que civils, de manière à dégager le plus possible de wagons couverts pour les transports de ravitaillement. Il est prêt, pour ce qui le concerne, à acheter 3.000 bâches en ANGLETERRE en acceptant le plus grand modèle utilisé par les Chemins de fer anglais dans la pensée que la fourniture pourra être ainsi plus rapide que si l'on demandait des bâches coupées aux dimensions françaises.

Le Général APPLETON déclare que les Etats-Unis manquent actuellement de bâches, mais il demandera aux autorités britanniques s'il ne leur serait pas possible de fournir à la FRANCE un certain contingent de bâches. Il fera connaître ultérieurement le résultat de cette démarche.

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 15 Mars 1945

Besoins de la S.N.C.F. en bâches -

La S.N.C.F. ne possède à l'heure actuelle qu'une quantité limitée de bâches. Il en résulte que de nombreux chargements qui pourraient normalement s'effectuer dans des tombereaux ou des plate bâches doivent, faute de bâches, être écheminés dans des wagons couverts.

La S.N.C.F. demande à la Commission Interalliée d'envisager d'importer des bâches en FRANCE pour les besoins tant militaires que civils, de manière à dégager le plus possible de wagons couverts pour les transports de ravitaillement.

La question pourra ensuite être étudiée entre des Représentants alliés et la S.N.C.F. en vue de fixer le nombre de bâches à importer, leurs dimensions, les marques à apposer, etc...

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 15 March 1945

Tarpaulin requirements of the S.N.C.F.

The S.N.C.F. has at present only a limited stock of tarpaulins. The consequence is that numerous loadings which could normally be carried in flats and open wagons with a tarpaulin cover have to be forwarded in covered wagons through lack of tarpaulin.

The S.N.C.F. therefore requests that the Inter Allied Commission consider the possibility of importing tarpaulins to France for both military and civilian needs so as to release as many covered-wagons as possible for food supply transport.

This matter could then be discussed between Allied and S.N.C.F. representatives in order to determine the number of tarpaulins to be imported as well as sizes, markings, etc...

-:-:-:-:-:-:-:-

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE CENTRAL
DU MOUVEMENT

Le Directeur

1221130/

Bureau de la Commission Militaire Interalliée
du Jeudi 22 Février 1945

Paris, le 21 Février 1945

8, rue de Londres (9^e)Tél. : TRinité 91-73 et la suite
Inter Trinité 110

Cachet : Service Central du Mouvement

T^{te} CDT 22 Février 1945

Monsieur le Directeur Général,

Au cours d'une conversation avec le Colonel KELLY, ce dernier m'a demandé si la S.N.C.F. ne manquait pas de bâches auquel cas il serait peut être possible d'en importer.

D'une façon générale, la S.N.C.F. est déficitaire en bâches et, au moment où nous cherchons à dégager nos couverts pour des transports de ravitaillement, il serait intéressant de demander une aide en bâches qui permettrait d'effectuer à couvert dans des tombereaux ou des plateaux bâchés soit des transports civils, soit des transports militaires.

Si la Commission Militaire Interalliée était d'accord sur le principe d'importer des bâches en France soit pour les besoins militaires, soit pour les besoins civils français, la question pourrait être examinée entre des représentants qualifiés de la Commission Militaire Interalliée et de la S.N.C.F., en vue de fixer le nombre de bâches à importer, leurs caractéristiques, etc...

Le Directeur
du Service Central du Mouvement,
Le Chef Adjoint du Service

Central du Mouvement

Numéro d'Ordre des pièces	DATES	DÉSIGNATION
		D 7039/2 <i>-Généralités-</i>

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Mémento de la Réunion du 12 AVRIL

PARIS	PARIS
DIRECTION	MALE
1945. 13 AVR 1945	
Dossier	Pièce N°
D 7039 / 2	31

VIII - Recherche à Cherbourg d'un atelier de montage des wagons -
(T)

M. LEMAIRE signale que la S.N.C.F. devra prochainement assurer le montage de 7.000 wagons tombereaux dont les éléments, en cours de construction en Grande-Bretagne, arriveront en France fin avril.

Pour effectuer le montage des 7.000 wagons, M. LEMAIRE demande au Général APPLETON de vouloir bien intervenir en vue de faire libérer les halls 1, 2, 3 et 4 des Ateliers des Constructions Mécaniques de Normandie à Cherbourg, actuellement utilisés par les autorités alliées. M. LEMAIRE insiste pour que satisfaction soit donnée à cette demande étant donné l'impossibilité de trouver un autre emplacement à Cherbourg ou à proximité.

Le Général APPLETON répond que cette question sera examinée à la prochaine réunion chez M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports, il signale en outre que le port de Cherbourg est encore réservé aux transports militaires alors que les wagons en question seront transportés au titre des programmes civils.

M. OUTREY répond que les autorités françaises ont demandé que le port de Cherbourg soit accessible au trafic civil.

En attendant, à la demande du Général APPLETON, le Colonel LEMON examinera cette question au cours d'une réunion à laquelle assisteront des représentants de Com Z, de la S.N.C.F. et de la Base Section de Normandie.

D 9039/2 17

Copies de la lettre présentée
seront adressées à

Mme Générale G. A. J. X
Monsieur le Président FOURNIER

Monsieur le Général BERGER X

Monsieur VAGOGNE

Monsieur DUGAS X

Monsieur MAROIS X

(1) - (T) - (7) - C - A -

P - F - X - B - S.G.

DR 24
3

D/F

TRADUCTION
23 MAR 1945

SN

22 MARS 1945

A50A

G.Q.G.

124/3/45 DES FORCES EXPÉDITIONNAIRES ALLIÉES 23 MARS 1945
G-4 Div - Service des Chemins de Fer militaires

CO 2
Corps d'armée
Génie
Aviation
Materiel
CENTRAL DU MATERIEL

040.1-2 GDSR

21 mars 1945.

Objet : Réquisition de locaux et d'ateliers travaillant pour
le compte de la S.N.C.F.

: M. GOURSAT, Directeur Général de la S.N.C.F.

Pour votre gouverne, veuillez trouver ci-joint copie
de la note adressée par le G.Q.G. du Corps Expéditionnaire
Allié concernant l'affaire ci-dessus.

Pour le Président de la Commission Intérallierée des
Chemins de Fer,

(s) J.H. GILDEA
Lt-Colonel, T.C.
Chief, Tn Section

1 inclus : Copie de AG 601-1 GDS-AGM en date du 14 mars 1945
du SHAEF.

41

TRADUCTION

COPIE

GRAND QUARTIER GENERAL
DES FORCES EXPEDITIONNAIRES ALLIEES

AG 601-1 GDS-AGM



OBJET : Réquisition de locaux et d'ateliers travaillant pour le compte de la S.N.C.F.

A : la Direction du 21ème Groupe d'Armées.
Commanding General, Communications Zone, European Theater of Operations, APO 887.

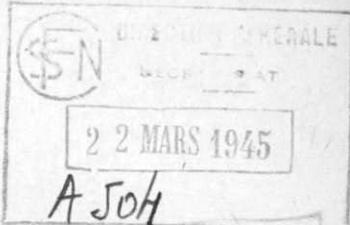
1. Je me réfère à ma précédente lettre, référence comme ci-dessus, objet : "Réquisition d'Ateliers de réparation pour matériel ferroviaire", en date du 11 février 1945.

2. La demande toujours croissante des besoins civils s'ajoutant à la sérieuse pénurie de pièces de rechange pour matériel ferroviaire exige qu'on prenne d'autres dispositions pour alléger les réquisitions faites dans les locaux dans les gares S.N.C.F. et dans les usines travaillant pour le compte de la S.N.C.F.

Par ordre du Commandant en Chef :

(S) T.J. DAVIS
Brigadier General, USA
Adjutant General

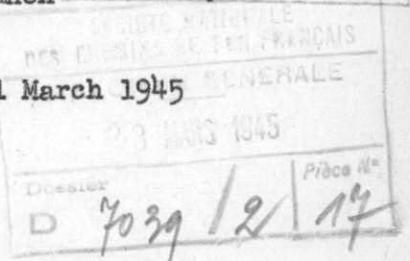
22 MARS 1945



SUPREME HEADQUARTERS
ALLIED EXPEDITIONARY FORCE
G-4 Div - Military Railways Branch

040.1-2 GDSR

21 March 1945

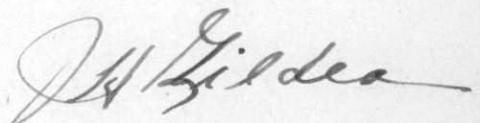


SUBJECT: Requisitioning of Railway Premises and Factories
Working on SNCF Account.

TO : Mr. Goursat, Director General, S.N.C.F.

Attached hereto for your information is copy of
Memorandum issued by Supreme Headquarters, Allied Expeditionary
Force concerning the above subject.

For the Chairman, I.A.R.C.:



J. H. GILDEA
Lt. Col., TC
Chief, Tn Section

1 Incl:

Copy of AG 601-1 GDS-AGM dtd 14 Mar 45 fr SHAEF.

C O P Y

SUPREME HEADQUARTERS
ALLIED EXPEDITIONARY FORCE

AG 601-1 GDS-AGM

APO 757 (Forward)
14 March 1945

22 MARS 1945

A 504!

SUBJECT: Requisitioning of Railway Premises and Factories Working on
SNCF Account.

TO : Headquarters, 21 Army Group
Commanding General, Communications Zone, European Theater of
Operations, APO 887.

1. Reference is made to letter, this headquarters, file as above,
subject: "Requisitioning of Repair Facilities for Railway Equipment",
dated 11 February 1945.

2. The ever increasing demand for civil requirements, in addition
to the critical shortage of spare parts for railway equipment, necessitates
further action by curtailing the requisitioning of SNCF station premises
and any factories that are working on SNCF account.

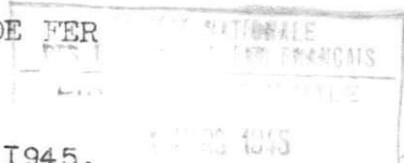
By direction of the Supreme Commander:

Sgd. T. J. DAVIS
T. J. DAVIS
Brigadier General, USA
Adjutant General

- 1 -

C O P Y

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER



Mémento de la Réunion du 15 MARS 1945.

7039/21/13610

VI - Réquisition d'usines travaillant pour la S.N.C.F. (A - T - V)

Le Général APPLEGTON fait connaître que les services de SHAEF viennent de donner des instructions pour que les unités américaines ne réquisitionnent pas les ateliers des usines travaillant pour la S.N.C.F.

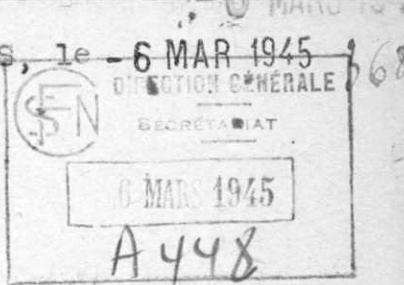
À la demande de M. GOURDET, copie de ces instructions sera adressée à la S.N.C.F.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Commission Centrale des
Chemins de Fer

20 Rue de Rome PARIS
Tél. LABorde 88-00

N° 1904 /CCF/ 189/T



à

Monsieur le Directeur Général de la
S.N.C.F.

OBJET :

Réquisition des ateliers de
réparation du matériel roulant

: Désignation des pièces : Nombre: Observations

Note en date du 11 Février 1945 de SHAEF (traduction) au sujet de la réquisition des ateliers de réparation de matériel roulant	1	Note communiquée par la Mission Française de Liai- son V.F. auprès de Com Z et du 12 ^e Groupe d'Armées U.S. Transmise pour information
---	---	---

copi

8^e CENTRAL DU MATERIEL
POUR ATTERRAIS

je Général du Gouvernement

Le Général BERGES, Commissaire
Militaire de la Commission Centrale
des Chemins de Fer



une pièce de diffuser
l'ordre (copie aux aut. T.E. Malval)
le titre joint

P

A.G. 601-1 G.D.S. A.G.M.

OBJET : Réquisition des moyens de réparation pour le matériel roulant
S.N.C.F.

A : H.Q. 21 Army Group Commanding General Com Z ETOUSA APO 887

I - Le manque de locomotives et de matériel roulant dans la zone des opérations nécessite la prise de nouvelles mesures pour s'assurer que tous les moyens actuellement employés, ou primitivement prévus pour l'entretien de ce matériel, sont bien fournis pour continuer ce travail de réparation.

II - Par la suite, aucun atelier de chemin de fer ou privé, autre que ceux de la zone des opérations engagés directement dans les travaux de réparation de locomotives et de matériel roulant, ne sera réquisitionné sans l'approbation préalable du quartier général.

III - Une révision sera faite de tous les établissements de cette catégorie (autres que ceux situés dans la zone de combat) déjà réquisitionnés, et partout où ce sera possible, un accord réciproque interviendra et l'établissement sera déréquisitionné. Un compte-rendu des mesures prises est demandé.

SIGNE :
T.J. DAVIS, Brigadier General USA
A.G.

H.Q. COM Z ETOUSA

APO 887
18/2/45

A.G. 601 op G.D.

A : Commanding General United Kingdom Base Cpm Z Section Commanders
Com Z

I - Il est prié de prêter attention aux paragraphes 2 et 3 de la lettre ci-dessus. Il est désiré qu'une action soit entreprise en conformité des prescriptions qui y sont contenues.

II - Un rapport sur la révision (§ 3) sera soumis à ce quartier général, indiquant les mesures prises et dans les cas où la levée de réquisition ne pourrait se faire, les raisons qui ont motivé la conservation des biens.

Par ordre du Lt General LEE
R.B. LOVETT
Brigadier General USA A.G.

Numéro d'Ordre des pièces	DATES	DÉSIGNATION
		D 7039/2 Sablière appartenant à M. Becker à Kerun Sommiers

30 MAR 1945

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE COMMERCIAL - 54 BOULEVARD HAUSSMANN PARIS IX - TÉLÉPHONE TRI 76-00

Y/réf:

N/réf:

Objet:

*9.1.45/2000
M. Léonard
M. Léonard*

Dossier

Paris, le 29 mars 1945

25 AVR 1945 7

7
22

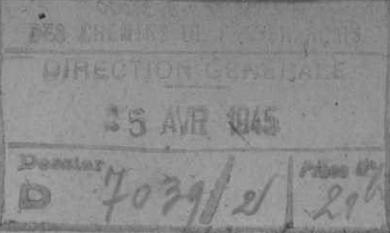
Monsieur le Directeur Général,

Monsieur GUILLAUME, à qui j'ai téléphoné à propos de la Sablière de Mercin-Pommiers, vient de me faire connaître que la Sablière nous a été restituée depuis 48 heures.

A titre de renseignement, on en sort 600 tonnes de sable par jour. J'ai fait donner ce renseignement au Général APPLETON en lui disant que l'affaire est maintenant réglée.

man

S. N. C. F.



COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

Dossier de

M^r le Directeur Général-Adjoint

du 29/3/45

QUESTION N° II

Réquisition de la production de la sablière de

MERCIN-POMMIERS

cl

MC

15 AVR 1945

Service Central des
Installations Fixes

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 29 Mars 1945

3039 2

Réquisition par l'armée américaine de la production de la sablière de MERCIN-POMMIERS.

L'armée américaine (Oise Base Section) a réquisitionné la totalité de la production de la sablière appartenant à M. BECKER à MERCIN-POMMIERS. La presque totalité de la fourniture de cette sablière étant nécessaire pour les travaux de reconstruction de la Région du Nord, la S.N.C.F. est intervenu pour obtenir la levée de cette réquisition. Le Colonel POMMIERET, Officier de Liaison auprès de l'Oise Base Section, a obtenu que 60 tonnes de sable soient réservées chaque jour pour la S.N.C.F. sur la production de la sablière.

A la suite d'une nouvelle intervention pour obtenir l'augmentation de cette quantité, il a été répondu que la question avait été portée devant Com. Z.

Les travaux de reconstruction des installations détruites du Nord exigent de 40 à 45.000 tonnes de sable et ne peuvent être arrêtés. Parmi les 11 sablières en activité (sur les 15 de la Vallée de l'Aisne) 7 sont réquisitionnées par l'armée américaine et, parmi ces 7, figurent les trois seules sablières raccordées aux voies de la S.N.C.F., dont celle de M. BECKER, alors que l'armée américaine pourrait, semble-t-il, s'approvisionner par camions dans des sablières voisines ce que la S.N.C.F. ne peut pas faire.

La S.N.C.F. demande à la Commission Interalliée d'intervenir auprès de Com. Z pour que la production de la sablière de MERCIN-POMMIERS ne soit pas réquisitionnée et soit laissée à sa disposition.

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

DELEGATION POUR FRANÇAIS

UNION GENERALE

25 AVR 1945

D 7039 21

Meeting of 20 March 1945

Requisition by U.S. Army of Mercin-Pommiers sand-pits.

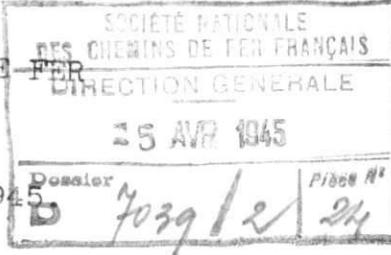
The U.S. Army (Oise Base Section) has requisitioned the total production of the sand-pit belonging to M. BECKER at Mercin-Pommiers. As practically the total production of this sand-pit is required for the rebuilding-works of the North Region, the S.N.C.F. has taken the necessary steps to have this requisition lifted. Colonel POMARET Liaison Officer, attached to Oise Base Section, has been able to have 60 t. of sand out of the sand-pit production reserved daily for the S.N.C.F.

Following further steps to have this allotment increased, it was replied that the point was being discussed by Com.Z.

From 40 to 45.000 T. of sand are required for the rebuilding works of destroyed railway properties in the North Region. These works must not be held up. Out of the sand-pits now working (from a total of 15 in the Aisne Valley), 7 are requisitioned by the U.S. Army and out of these 7 sand-pits are found the three only ones, including M. BECKER's, which are served by the S.N.C.F. railway lines, whereas it appears that the U.S. Army could get its sand supplies by trucks from the neighbouring sand-pits. This means of transportation is not practicable by the S.N.C.F.

The S.N.C.F. asks the Inter Allied Railway Commission to approach Com.Z. so that Mercin-Pommiers sand-pit production may not be requisitioned and be left at its disposal.

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE ~~FER~~



Mémento de la Réunion du 29 MARS 1945

VII - REQUISITION DE LA PRODUCTION DE LA SABLIERE DE MERCIN-POMMIERS (V - Nord)

M. GOURSAT signale que l'Armée américaine a réquisitionné la presque totalité de la production de la sablière de MERCIN-POMMIERS alors que la fourniture de cette sablière est nécessaire pour les travaux de reconstruction de la Région du Nord ; il est donc indispensable que la production totale de la sablière de MERCIN-POMMIERS soit laissée à la libre disposition de la S.N.C.F., l'Armée américaine pouvant, semble-t-il, s'approvisionner par camions dans des sablières voisines.

Le Général APPLIQUY s'étant déclaré disposé à intervenir auprès du Com. Z en vue d'obtenir la libération de la sablière en question.

Après la réunion, M. GOURSAT fait connaître que cette démarche n'a plus de raison d'être, les Services locaux ayant accepté, conformément à la demande qui leur avait été présentée, de laisser la sablière à disposition de la S.N.C.F.

Maur

32-3
R
MM

-Copie pour Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments de la Région du Nord, suite à sa lettre VB.N/v du 13.3.45, pour le tenir informé.

Réquisition des Sablières Becker par l'armée américaine.

Vtv 63240-81

DOSSIER

~~AVIS~~ 5^e CENTRAL DES INSTALLATIONS FIXES
ET DE LA CONSTRUCTION

*M. Marois fais en une note
pour la bon interallié
S. Goursat*

Le Directeur Général de la S.N.C.F.

à Monsieur le Général BERGES,
Commissaire Militaire Français
de la Commission Intérimaire
des Chemins de fer

20, rue de Rome

Je suis avisé par la Région du Nord que l'Armée américaine (Oise Base Section) a réquisitionné la totalité de la production de la sablière appartenant à M. BECKER à mercin-Pommiers.

La presque totalité de la fourniture de cette sablière étant nécessaire pour les travaux de reconstruction de la région, le Service de la Voie et des Bâtiments de la Région du Nord a protesté auprès du Colonel POMMERET, Officier de liaison auprès de l'Oise Base Section, en vue d'obtenir la levée de cette réquisition.

A la suite de cette intervention, les Américains ont bien accepté que 60 tonnes de sable soient réservées, chaque jour, pour la S.N.C.F. sur la production de la sablière, mais cette quantité étant nettement insuffisante, le Service de la Voie du Nord est à nouveau intervenu auprès du Colonel POMMERET qui l'a avisé, le 12 Mars, que la question était portée par les Américains devant la communication Zone à Paris.

Or les travaux de reconstruction des installations détruites du Nord exigent de 40 à 45 000 tonnes de sable et ne peuvent être arrêtés, et il convient en outre de remarquer que 7 des 11 sablières en activité (sur les 15 de la vallée de l'Aisne) sont réquisitionnées par les Américains et que parmi elles figurent les 3 seules sablières raccordées à la S.N.C.F., dont celle de M. BECKER, alors que les autorités américaines pourraient, semble-t-il s'approvisionner par camions dans les sablières voisines, ce que ne peut faire la SNCF.

Je vous serais obligé en conséquence de bien vouloir intervenir pour qu'une solution favorable soit prise à bref délai.

Numéro d'Ordre des pièces	DATES	DÉSIGNATION
		7039/2 Carrières de la vallée de la Meuse

12. ~~S.N.C.F.~~

Service Central des
Installations Fixes
et de la Construction

Vst 15 191-24 H

98

DR PARIS, 126 MAI
- 1 JUIN 1945

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la seule question soumise à la Commission interalliée et en suspens à l'heure actuelle en ce qui concerne mon service est relative au :

blocage par l'Armée américaine de toute la production des carrières de la vallée de la Meuse (entre Charleville et Givet) qui a été discutée au cours de la réunion du 12 avril 1945 et pour laquelle le Général APPLETON s'efforcera de faire obtenir satisfaction à la demande présentée par la S.N.C.F..

LE DÉPARTEMENT

Mon

4 /
S.N.C.F.

Service Central des
Installations Fixes
et de la Reconstruction

Vst 15 191-24^H

27

M. Marois

PARIS, le 19 MAI 1945
DES CH

DIRECTION

25 MAI 1945

7039/21 1600 N°
34

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la seule question soumise à la Commission interalliée et en suspens à l'heure actuelle en ce qui concerne mon Service est relative au :

blocage par l'Armée américaine de toute la production des carrières de la vallée de la Meuse (entre Charleville et Givet) qui a été discutée au cours de la réunion du 12 avril 1945 et pour laquelle le Général APPLETON s'efforcera de faire obtenir satisfaction à la demande présentée par la S.N.C.F.

LE DIRECTEUR

Mon

S.N.C.F.

Service Central des
Installations Fixes
et de la Construction

Vst 15 121-24 H

126
meus

PARIS, 17 MAI 1945



Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la seule question soumise à la Commission interalliée et en suspens à l'heure actuelle en ce qui concerne mon Service est relative au :

blocage par l'Armée américaine de toute la production des carrières de la vallée de la Meuse (entre Charleville et Givet) qui a été discutée au cours de la réunion du 12 avril 1945 et pour laquelle le Général APPLETON s'efforcera de faire obtenir satisfaction à la demande présentée par la S.N.C.F.

LE DIRECTEUR

Mon

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Mémento de la Réunion du 12 AVRIL 1945

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
SECTION GÉNÉRALE	
13 AVR 1945	
Dossier	7039
	Pièce n° 2266a

VII - Blocage par l'Armée américaine de toute la production des carrières de la vallée de la Meuse - (V)

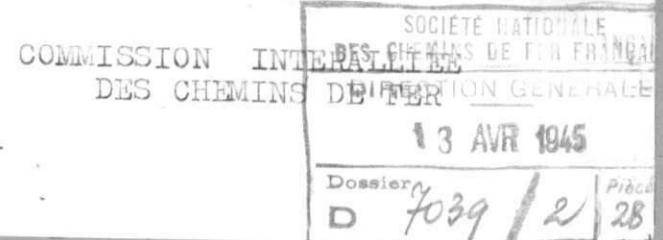
M. LEMAIRE signale que l'Armée américaine a bloqué toute la production des carrières de la vallée de la Meuse entre Charleville et Givet privant ainsi la S.N.C.F. d'une importante source d'agrégats à proximité de chantiers importants utilisés pour la reconstruction des ponts.

M. LEMAIRE remet à ce sujet une note au Général APPLETON en lui demandant d'intervenir pour faire débloquer les carrières en question.

Le Général APPLETON répond qu'il s'efforcera de faire obtenir satisfaction à la demande présentée par la S.N.C.F.

S. N. C. F.

Dossier de
M^r le Directeur Général-Adjoint



du 19/4/45

QUESTION N° II

Blocage, par l'Armée Américaine, de toute la production
des carrières de la Vallée de la Meuse (entre CHARLEVILLE et GIVET)

R
Service des
Installations
fixes



COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS
de FER

Réunion du 13 Avril 1945.

Blocage, par l'Armée Américaine, de toute la production des carrières de la Vallée de la Meuse (entre Charleville et Givet).

L'Armée Américaine a bloqué toute la production des carrières de la Vallée de la Meuse entre Charleville et Givet privant ainsi la SNCF d'une importante source d'agrégats à proximité de chantiers importants (Reconstruction des ponts de Fumay, Revin, Anchamps, Petit-Buis, Mézières, Le Theux, Lumes, Donchery, Bazeilles, Dépôt et Ateliers de Mohon).

Il ne reste plus pour alimenter ces chantiers que les ballastières suivantes :

1. ballastière de Méreville, (gare de Neuves-Maisons au Sud de Nancy), insuffisante et éloignée de Charleville (approvisionnement précaire en raison des difficultés de transport);

2. ballastière de Mercin-Pomiers (près de Soissons, sur la ligne de Soissons à Compiegne), à laquelle s'alimenteront les chantiers de la Champagne.

Il serait indispensable que les Autorités Américaines débloquent quelques carrières de la Vallée de la Meuse, en particulier :

- la carrière des Rochettes à Haybes et
- la Société des Carrières du pont de Fumay à Haybes.

La Base-Oise a déjà été saisie de cette question. La S.N.C.F. demande à la Commission Interalliée d'intervenir auprès de C.G.M.Z pour que la demande présentée reçoive rapidement satisfaction.

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 18 April 1945

Blocking by U.S. army of the entire production of the Meuse Valley quarries (between Charleville and Givet)

The U.S. army has blocked the entire production of the Meuse valley quarries between Charleville and Givet thus depriving the S.N.C.F. of a valuable source of stone production conveniently situated close to important work-yards (reconstruction of bridges at Fumay, Revin, Anchamps, Petit-Bois, Mézières, Le Theux, Lumes, Donchery, Bazeilles and the M'hen workshops and roundhouse).

These workyards can now draw their supply of stone materials only from the following quarries :

1. Méréville quarry, (Neuves-Maisons station south of Nancy) which has an insufficient production and is too far distant from Charleville (Transport difficulties giving only a precarious supply).

2. Mercin-Pommiers quarry (near Soissons on the Soissons-Compiègne line), which will be used for the supply of workyards in the Champagne area.

It is essential that the U.S. authorities release a few quarries in the Meuse valley, especially the following :

- Rochettes quarry at Haybes
- The " Société des Carrières du pont de Fumay " at Haybes.

The Oise base has already been informed of this matter. The S.N.C.F. requests that the Inter-allied commission approach C.M.Z. with a view to obtaining prompt satisfaction to the present request.

Numéro d'Ordre des pièces	DATES	DÉSIGNATION
		D 7039/2 <i>Constructions Mécaniques de Normandie</i>

S. N. C. F.

Dossier de

M^r le Directeur Général-Adjoint

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER		DIRECTION GÉNÉRALE
COMMISSION INTERALLIÉE AVR 1945		
DU	12/11/45	FILE N° 30
D	4039/21	

du 12/11/45

QUESTION N° III

Recherche à CHERBOURG d'un atelier de montage

de wagons

DC

Service Central
du Matériel

COLLATION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE TERRE

DES CHEMINS DE TERRE
DIRECTORIAL

Dossier

P 7039 21 29

Réunion du 12 Avril 1945

Recherche à CHERBOURG d'un atelier de montage
de wagons

La S.M.C.F. devra prochainement assurer le montage de 7.000 wagons tonneaux dont les éléments sont en cours de construction en ANGLETERRE.

Ces wagons font suite à une première tranche de 3.000 wagons qui commencent à provenir d'ANGLETERRE, à leur type d'origine et sur lesquels la conduite blanche de frein doit être montée. Le débarquement a lieu à CHERBOURG.

La S.M.C.F. a recherché, à proximité immédiate de ce port, un atelier susceptible d'effectuer le montage des 7.000 wagons sur la base prévue d'environ 40 wagons par jour, ainsi que le montage des conduites, pour les wagons de la 1ère tranche.

Les dispositions intérieures des bâtiments de l'Arsenal, desservis par plaques tournantes, ne permettent pas d'y entreprendre ce montage.

Par contre, les ateliers des Constructions Mécaniques de Normandie, 126, rue San Pedro, conviendraient très bien.

Ces établissements sont partiellement utilisés par l'Armée (1) Américaine pour y stocker des pièces de rechange d'automobiles. Mais, comme le quart seulement suffirait pour le stockage des éléments et le montage des wagons, la S.M.C.F. demande à la Commission Interalliée de bien vouloir intervenir auprès des autorités Alliées pour obtenir que les emplacements nécessaires soient rapidement remis à disposition des ateliers de Constructions Mécaniques de Normandie.

Il serait intéressant de pouvoir utiliser les halls 1 - 3 - 5 et 4, mais s'ils ne pouvaient être cédés tous les quatre, il serait

(1) Ordonnance Dépot 0-319 Usine à l'OT CHERBOURG

To : Commanding General, Normandy Base Section
Com Z, ETO A.P.O. 323 US Army à DELUVILLE
dépendant du :

Commanding General, Com Z, ETO A.P.O. 807 US
Army (General Lee)

et de : Commanding General EUROPEAN R of Opns, APO
329 US Army (Gen REMINGTON) à PARIS.

possible de ne se servir seulement que

- des halls 1 et 2, pour le montage des wagons; ces halls possèdent des ponts roulants,
 - et du hall 3, pour le stockage des pièces. Ce hall, dont la couverture est très mauvaise, n'est d'ailleurs pas occupé par les Américains,
- ainsi qu'une certaine partie des cours extérieures.

La répartition exacte des cours et bâtiments pourrait être arrêtée au cours d'un entretien sur place entre les autorités américaines, la S.N.C.F. et les Ateliers de Constructions de Normandie.

La S.N.C.F. a insisté pour que satisfaction soit donnée à cette demande, étant donnée l'impossibilité de trouver un autre emplacement à CHENOBURG ou à proximité.

P/H

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 12 April 1945

Finding a wagon Assembly-Shop in Cherbourg.

The S.N.C.F. will shortly have to assemble 7,000 high-side open wagons whose component parts are being built in England.

These wagons will follow the first lot of 3,000 wagons which now begin to arrive from England. They are being unloaded at Cherbourg and, as they are of the English type, they must be fitted with safety brake-pipes.

The S.N.C.F. has been seeking, in the near vicinity of Cherbourg for a workshop which can assemble 7,000 wagons at the rate of about 40 wagons a day, as foreseen by the programme. Moreover, the first consignment of wagons must be fitted with their brake-pipes.

The inside of the Arsenal buildings, fitted with turn-tables, is disposed in such a way that the erecting of wagons is not possible.

On the other hand, the "Ateliers des Constructions Mécaniques de Normandie", 12 Rue San Pedro, would suit exactly our requirements.

(1) These workshops are partly utilized by the U.S. Army, for the stocking of automobile spare-parts. But, as only one fourth of these workshops would suffice for the stocking of the wagons component parts and their assembly, the S.N.C.F. requests the Inter Allied Commission to approach the Allied Authorities so that the necessary space may be quickly put at the disposal of the Ateliers de Constructions Mécaniques de Normandie.

.....

(1)

Ordonnance Dépôt 0-619 Usine ARNOTT CHERBOURG

To : Commanding General, Normandy Base Section

Com Z, ETO A.P.O. 552 US Army à Deauville

Under the jurisdiction of :

Commanding General, Com 3, ETO APO 887 U.S.
Army (General LEE)

and : Commanding General EUROPEAN T of Ops, APO
889 U.S. Army (Général EISENHOWER) à Paris.

The use of halls 1-2-3 & 4 would meet our requirements but in case all four halls cannot be made available, we could manage with only

- Halls 1 & 2, for assembling wagons; these halls are fitted with travelling platforms,
- and Hall 3, for the stocking of component parts. This hall, whose roof is in very bad condition, is not occupied by the U.S. Army.

as well as some of the outer yards.

The yards and buildings could be definitely shared at a meeting on the spot between the U.S., S.N.C.F. and "Ateliers de Constructions de Normandie" Authorities.

The S.N.C.F. insists to have her request agreed to, as it is impossible to find another place in Cherbourg or nearby.

Numéro
d'Ordre
des pièces

DATES

DÉSIGNATION

D 7039/2

Etab^{rs} Vermot
à S^r Orléans

P/F

Dossier TRADUCTION

DES Forces EXPÉDITIONNAIRES ALLIÉES
PARIS - 31 mars 1945

G.Q.G.

DES FORCES EXPÉDITIONNAIRES ALLIÉES

G-4 Div - Military Railways Branch - A513

Dossier 7039/2 Pièce 18

319.1-17 GDSR

APO 757 (Main)

23 mars 1945

Objet : Réquisition des usines travaillant pour le compte de la S.N.C.F.

à : M. COURSAT, Directeur Général de la S.N.C.F.

1. Nous nous référerons à l'ordre du jour relatif à la susdite rubrique et qui a été étudié à la conférence du 8 mars 1945 de la Commission Intérallée des Chemins de Fer.

2. Les Autorités militaires ont fait savoir à ce Q.G. que les Etablissements VERMOT à St-Didier étaient autrefois utilisés par elles, mais qu'elles n'avaient jamais été réquisitionnés. De plus, les mêmes autorités nous disent que ces établissements ne sont pas occupés en ce moment par l'Armée américaine. Ils attendent du charbon afin de pouvoir commencer à travailler pour les besoins civils.

Pour le Président de la Commission Intérallée des Chemins de Fer,

T (p.a.)

M. J. Lévy

J.H. GILDEA
Lt-Col., T.C.
Chief, Tn Section

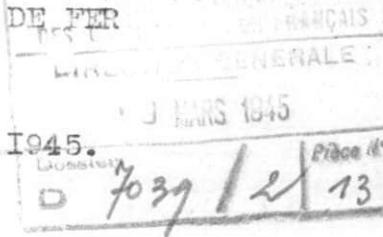
J'ai pas souvenir d'avoir parlé en Commission interallée de ces établissements.

Indiquez moi verbalement quel intérêt ils ont pour nous.

A. Goursat

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS

DE FER



Mémento de la Réunion du 8 MARS 1945.

XII - Réquisition d'usines travaillant pour la S.N.C.F. (A - T) -

1. GOURSAT signale que les Autorités américaines ont exprimé l'intention d'occuper les ateliers des Etablissements VERMOT qui fabriquent des ressorts de choc de suspension et de traction pour la S.N.C.F. Il demande que des instructions soient données pour éviter cette réquisition qui gênerait considérablement l'approvisionnement de la S.N.C.F. en ressorts.

Le Général APPLETON déclare qu'il interviendra auprès des Services américains intéressés et qu'il donnera une réponse au cours de la prochaine réunion.

22 JANV 1945

DN

S.N.C.F.

PARIS, le 19 Janvier 1945

Service Central du
Mouvement

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 25 Janvier 1945

OBJET : Soulagement des installations de VERDUN utilisées par
l'Armée Américaine.

Le Génie américain procède actuellement, dans la région de
METZ, à la réfection des ouvrages des lignes METZ-THIONVILLE au nord
et METZ-ONVILLE au sud.

Après échèvement de ces travaux, il serait, semble-t-il,
judicieux de reporter à METZ une partie des opérations de décharge
effectuées actuellement dans la gare de VERDUN, dans des
conditions difficiles par suite de l'exiguité des installations
de cette gare.

On dispose, en effet, à METZ, d'installations bien équipées et qui n'ont pas eu à souffrir des destructions. En particulier, le triage de METZ-SABLONS pourrait être utilisé comme gare régulatrice et la gare P.V. de METZ comme centre de déchargement.

S. N. C. F.

Dossier de

Mr le Directeur Général-Adjoint

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

du 8 mars 1945

7039/21/120

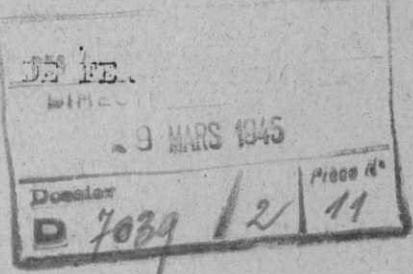
QUESTION N°IV

Réquisition d'usines travaillant pour la S.N.C.F.

Mars 1945

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 8 Mars 1945

Réquisition d'usines travaillant pour la S.M.C.F.

Les Etablissements VERMOT à ST-DIZIER (Hte-Marne) fabriquent des ressorts de choc, de suspension et de traction pour la S.M.C.F. Des démarches ont été faites pour que l'usine en question soit approvisionnée en combustible et, dès réception de ce combustible, les Etablissements VERMOT pourront livrer 100 à 150 Tonnes par mois, ce qui représente environ le quart des besoins de la S.M.C.F.

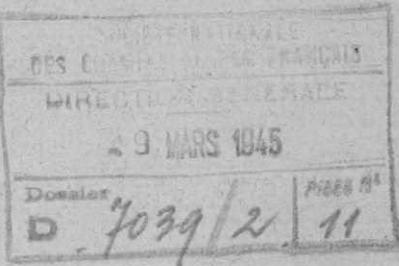
Ultérieurement, la fabrication doit être portée à 300 Tonnes par mois.

Les Etablissements VERMOT viennent de signaler que les Autorités militaires américaines auraient exprimé l'intention d'occuper leurs ateliers.

La S.M.C.F. demande que des instructions soient données pour éviter cette réquisition qui gênerait considérablement son approvisionnement en ressorts.

INTERALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 8 March 1945



Requisition of factories working on S.N.C.F. account

Messrs VERMOT at ST.DIZIER (Hte-Marne) are manufacturers of various springs (buffer, draw and suspension springs) used by S.N.C.F. Some steps have been taken to have the above firm provided with fuel, and as soon as this is delivered, Messrs. VERMOT will be in a position to deliver from 100 to 150 tons of springs per month. This represents approximately 25% of S.N.C.F. requirements.

Subsequently, the rate of production will be carried to 300 tons per month.

Messrs. VERMOT have just brought to our notice that U.S. military authorities have made it known that they wish to occupy their workshops.

The S.N.C.F. requests that instructions be given to avoid this requisition which would considerably hinder S.N.C.F. spring supply.

8-3.45

Question 5

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 8 Mars 1945

Réquisition d'usines travaillant
pour la S.N.C.F.

Les Etablissements VERMOT à St-Dizier (Hte-Marne) fabriquent des ressorts de choc de suspension et de traction pour la S.N.C.F.. Des démarches ont été faites pour que l'usine en question soit approvisionnée en combustible et, dès réception de ce combustible, les Etablissements VERMOT pourront livrer 100 à 150 tonnes par mois, ce qui représente environ le quart des besoins de la S.N.C.F.

Ultérieurement, la fabrication doit être portée à 300 tonnes par mois.

Les Etablissements VERMOT viennent de signaler que les autorités militaires américaines auraient exprimé l'intention d'occuper leurs ateliers.

La S.N.C.F. demande que des instructions soient données pour éviter cette réquisition qui gênerait considérablement son approvisionnement en ressorts.

INTERALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 8 March 1945

Requisition of factories working on S.N.C.F. account

Messrs VERMOT at ST.DIZIER (Hte-Marne) are manufacturers of various springs (buffer, draw and suspension springs) used by S.N.C.F. Some steps have been taken to have the above firm provided with fuel, and as soon as this is delivered, Messrs. VERMOT will be in a position to deliver from 100 to 150 tons of springs per month. This represents approximately 25 % of S.N.C.F. requirements.

Subsequently, the rate of production will be carried to 300 tons per month.

Messrs. VERMOT have just brought to our notice that U.S. military authorities have made it known that they wish to occupy their workshops.

The S.N.C.F. requests that instructions be given to avoid this requisition which would considerably hinder S.N.C.F. spring supply.

Mars 1945

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHAMPS DE MER

Réunion du 8 Mars 1945

Réquisition d'usines travaillant
pour la S.N.C.F.

Les Etablissements VERNOT à ST-DIZIER (Hte-Marne) fabriquent des ressorts de choc, de suspension et de traction pour la S.N.C.F. Des démarches ont été faites pour que l'usine en question soit approvisionnée en combustible et, dès réception de ce combustible, les Etablissements VERNOT pourront livrer 100 à 150 Tonnes par mois, ce qui représente environ 1/3 des besoins de la S.N.C.F.

Ultérieurement, la fabrication doit être portée à 300 Tonnes par mois.

Les Etablissements VERNOT viennent de signaler que les Autorités militaires américaines auraient exprimé l'intention d'occuper leurs ateliers.

La S.N.C.F. demande que des instructions soient données pour éviter cette réquisition qui gênerait considérablement son approvisionnement en ressorts.

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 8 Mars 1945

Réquisition d'usines travaillant pour la S.N.C.F.

Les Etablissements VERNOT à ST-DIZIER (Hte-Marne) fabriquent des ressorts de choc, de suspension et de traction pour la S.N.C.F. Des démarches ont été faites pour que l'usine en question soit approvisionnée en combustible et, dès réception de ce combustible, les Etablissements VERNOT pourront livrer 100 à 150 Tonnes par mois, ce qui représente environ le quart des besoins de la S.N.C.F.

Ultérieurement, la fabrication doit être portée à 300 tonnes par mois.

Les Etablissements VERNOT viennent de signaler que les Autorités militaires américaines auraient exprimé l'intention d'occuper leurs ateliers.

La S.N.C.F. demande que des instructions soient données pour éviter cette réquisition qui gênerait considérablement son approvisionnement en ressorts.

COMMISSION INTERNATIONALE DES CHAÎNES DE FER.

Réunion du 8 Mars 1945

Réquisition d'usines travaillant pour la S.M.C.I.

Les Etablissements VERNOT à St-DIZIER (Hte-Morue) fabriquent des ressorts de choc, de suspension et de traction pour la S.M.C.I. Des démarches ont été faites pour que l'usine en question soit approvisionnée en combustible et, dès réception de ce combustible, les Etablissements VERNOT pourront livrer 100 à 150 Tonnes par mois, ce qui représente environ le quart des besoins de la S.N.C.F.

Ultérieurement, la fabrication doit être portée à 300 Tonnes par mois.

Les Etablissements VERNOT viennent de signaler que les Autorités militaires américaines auraient exprimé l'intention d'occuper leurs ateliers.

La S.N.C.F. demande que des instructions soient données pour éviter cette réquisition qui gênerait considérablement son approvisionnement en ressorts.

Numéro d'Ordre des pièces	DATES	DÉSIGNATION
		D 7039/2 <i>Société Lorraine à Lunéville</i>

Mr le Dr gl X

Monsieur le Président FOURNIER

Monsieur le Général BERGES X

Monsieur VAGOGNE

Monsieur DUGAS X

Monsieur MAROIS X

H - T - T - C - A -

OP 5/3 ✓

P - F - X - B - S.G.

Copies de la lettre présentée
seront remises à :

W
MC
-5 MAR 1945

DOSSIER

COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL

D 7039/2

N° 8950 TW

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE

16 MARS 1945

Dossier

D

Pièce N°

7039/219

4 Mars

45

Le Directeur Général de la S.N.C.F.

à Monsieur le Général APPLETON
Président de la Commission Interalliée des Chemins de fer

Au cours de la réunion de la Commission Interalliée du 15 Février, vous avez bien voulu me faire connaître que vous aviez donné des instructions pour que, sauf dans la zone avancée, les services militaires ne réquisitionnent plus d'ateliers susceptibles de travailler pour la S.N.C.F. et pour que les ateliers réquisitionnés soient libérés dès que possible.

La Commission Interalliée avait été saisie par mes soins de deux cas de réquisition d'atelier travaillant pour la S.N.C.F. : celui des Usines de la Société Lorraine à LUNEVILLE et celui des Etablissements BAUDRY-BONNIN et ROUSSEL à ARGENTUIL.

La partie des Usines de la Société Lorraine à LUNEVILLE, qui est consacrée à la réparation des wagons, a été libérée par les services militaires qui l'avaient réquisitionnée. Seule, la partie de l'usine, consacrée à la réparation des voitures, reste encore réquisitionnée.

Je vous remercie de l'aide que vous avez bien voulu apporter à la S.N.C.F., en faisant lever la réquisition d'un atelier important où elle fait réparer les wagons égarés, en nombre particulièrement élevé dans cette région.

Je me permets d'insister pour que soit également levée la réquisition des deux halls des usines d'ARGENTUIL des Etablissements BAUDRY-BONNIN et ROUSSEL, où devait être organisée la réparation des wagons de la S.N.C.F. La réquisition en question a fait l'objet du bon n° 24.099, daté du 25 Janvier 1945, et signé de M. John KELLY, Commandant américain de la Place de VIREUILLES.

Le Directeur Général
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Signé LEMAIRE

COPIE à M.M. le Général BERGES, DUGAS, MAROIS
Service T

S.N.C.F.

Service Commercial

Le 15 Février 1945

7039/2

Monsieur le Directeur du Service
du Matériel.

Au cours de la réunion de la Commission interalliée du 15 Février, le Général APPLETON a fait connaître que des instructions de caractère général ont été données aux services militaires pour que, sauf dans la zone avancée, on ne réquisitionne plus d'ateliers susceptibles de travailler pour la S.N.C.F. et que les ateliers réquisitionnés soient libérés dès que possible.

Je lui ai signalé le cas des Ateliers de Lunéville et celui des Ateliers BAUDET, DONON et ROUSSEL à Argenteuil.

Je vous demanderais :

1°) De vous faire tenir au courant par les Régions intéressées ~~et~~ la suite qui sera donnée pour les deux ateliers en cause.

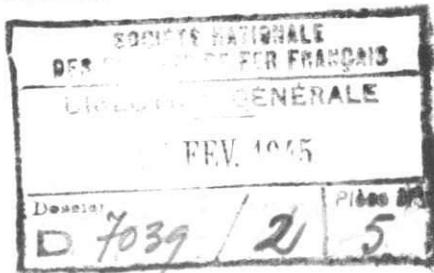
2°) De demander aux Régions de vous indiquer quels sont les autres ateliers dont la libération devrait être demandée, pour me permettre d'en donner la liste au Général APPLETON.

Le Directeur Adjoint
du Service Commercial,

Le Directeur Commercial

COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Mémento de la Réunion du 8 FEVRIER 1945.



VIII. - Réquisition d'ateliers de réparation du matériel roulant appartenant à la Société Lorraine à LUNEVILLE (T. Est)

5.

M. GOURSAT signale que les troupes américaines ont réquisitionné à LUNEVILLE 2 ateliers appartenant à la Société Lorraine. Cette réquisition, qu'on a pu, jusqu'ici, faire lever, prive la S.N.C.F. d'une usine importante spécialisée dans la réparation du matériel roulant.

M. GOURSAT ajoute que ces ateliers servent actuellement, l'un à stocker du matériel de guerre et l'autre à abriter des unités américaines. Il y aurait intérêt à ne pas utiliser pour du stockage ou pour des cantonnements des ateliers qui, en temps normal, sont destinés à réparer des wagons.

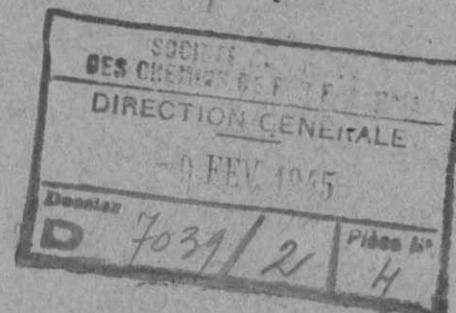
Le Général KAPLETON déclare qu'il interviendra auprès des services militaires intéressés en vue de faire libérer les ateliers réquisitionnés. D'autre part, il adressera une lettre à Com. Z afin que des instructions soient données pour éviter à l'avenir que des usines travaillant directement pour la S.N.C.F. soient réquisitionnées par des troupes américaines.

S. N. C. F.

Dossier de
M^r le Directeur Général-Adjoint

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

du 8/2/45



QUESTION N° II

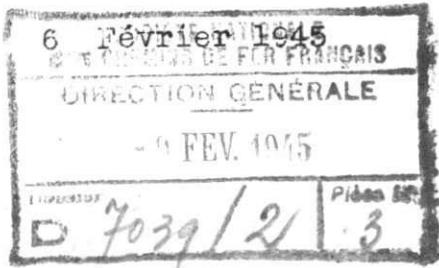
Réquisition d'ateliers à LUNEVILLE

cl

DP

S.N.C.F.

Service Central
du Matériel



COMMISSION INTERALLIÉE DES CHEMINS DE FER

Réunion du 8 Février 1945

Réquisition d'ateliers à LUNEVILLE

Par note 2950/2 Tw du 2 Décembre 1944, la S.N.C.F. a signalé à la Commission Interalliée des Chemins de fer que les Usines de la Société Lorraine à LUNEVILLE avaient été réquisitionnées par les troupes américaines.

Il s'agissait de deux ateliers, l'un de 14.000 m² dans lequel a été stocké du matériel de guerre, l'autre, comprenant un groupe de bâtiments représentant 10.000 m² servant de cantonnement.

La réquisition était faite au bénéfice du 85^e Régiment de pontonniers de la 7^e Armée Américaine.

Jusqu'ici, la levée de réquisition n'a pu être obtenue. Il a été répondu que le matériel avait été utilisé lors de la construction d'un pont. Cette réponse semble résulter d'un malentendu. Il ne s'agit en effet pas de matériel mais de locaux, dont la réquisition empêche la Société Lorraine de reprendre son activité et de réparer des wagons.

Cette situation prive donc la S.N.C.F. d'une usine importante spécialisée dans la réparation du matériel roulant, et est d'autant plus gênante que la Région de l'Est, après les dégâts subis par certains de ses ateliers, dont celui de MOHON détruit en totalité, se trouve extrêmement pauvre en moyens de réparations.

La S.N.C.F. pense qu'il y aurait un intérêt certain à ne pas utiliser pour du stockage ou des cantonnements une telle usine, alors qu'il doit être relativement aisé de trouver des installations sans aménagements spéciaux.

Elle insiste pour la levée de la réquisition.

February, 1945.

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 8 February, 1945

Requisitioning of Workshops at Lunéville.

The S.N.C.F. informed the Inter Allied Railway Commission, in their note 8950/2 Tw dated 2 December 1944, that the Société Lorraine works at Lunéville had been requisitioned by U.S. troops.

There were two workshops in question ; one covering an area of 14,000 square metres, in which war material has been stored, and the other comprising a group of buildings covering 10,000 square metres, which is being used as living-quarters.

These premises were requisitioned on behalf of the 85th Engineer Bridge-Building Regiment, of the 7th American Army.

Up till the present time, it has not been possible to get this requisition lifted. The case put forward by the U.S. authorities is that the material stored has been used for the construction of a bridge. This statement appears to result from a misunderstanding. The point at issue is not the material but the premises, the occupation of which has prevented the Société Lorraine from recommencing work and from starting on the repair of wagons.

This state of affairs is depriving the S.N.C.F. of an important workshop, which specialises in the repair of rolling stock, and the situation is all the more irksome in that the Eastern Region is extremely short of repair facilities, owing to damage to numerous workshops, one of which at MOHON has been completely destroyed.

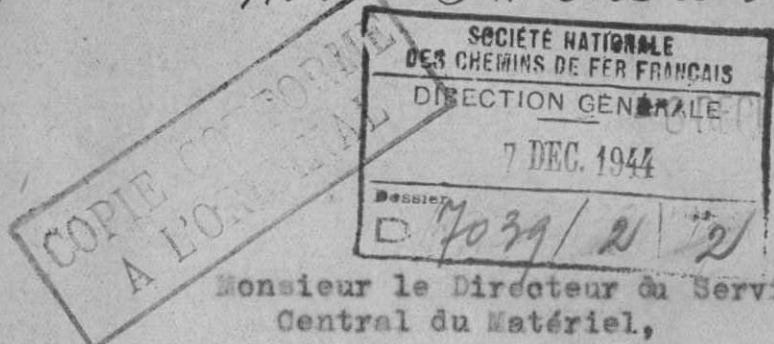
It is the opinion of the S.N.C.F. that it is against the general interest to utilise such workshops for storage or for billeting, since it should prove relatively simple to find premises suitable for these purposes without very great removals or alterations.

The S.N.C.F. is obliged therefore to demand the lifting of this requisition.

- 6 DEC 1944

Copie dossier

Arrivé M. Marois



Je vous informe que j'ai remis au Colonel STODDARD (D.G.M.R.) les notes relatives aux réquisitions d'ateliers et de matériel (garnitures de brancards) effectuées à la Société LORRAINE à Lunéville.

Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec le Colonel DEMON qui a été chargé d'examiner la requête formulée par la S.N.C.F. pour que ces réquisitions ne soient pas maintenues.

Par ailleurs, le Colonel STODDARD a déclaré qu'il appartenait au 2nd M.R.S. d'intervenir directement pour faire libérer le fourgon chaudière SHwwf n° 161 réquisitionné par une unité américaine.

Signé : Marois

Directeur à la S.N.C.F.

Service Central
du Matériel

Commission Interalliée des Chemins de fer
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE

16 DEC. 1944

DESSIN D 7039 / 21-1

La Société Lorraine à LUMÉVILLE nous signale que ses Usines de LUMÉVILLE ont été réquisitionnées par les troupes américaines. Il s'agit de deux ateliers, l'un de 14.000 m² de surface couverte dans lequel a été stocké du matériel de guerre, l'autre comprenant un groupe d'ateliers représentant environ 10.000 m² de surface couverte et qui vient d'être utilisé pour le cantonnement d'environ 400 hommes.

Cette unité fait partie du 85ème régiment de pontonniers de la 7ème armée américaine ; le matériel stocké lui appartient également.

La Société Lorraine, qui a des marchés importants de réparation de matériel de chemin de fer, se trouve dans l'impossibilité de reprendre son activité si ces réquisitions de locaux sont maintenues. Elle insiste, en particulier, pour que le groupe de locaux de 10.000 m², utilisé comme cantonnement, soit restitué en première urgence.

La S.N.C.F. appuie cette demande auprès de la Commission Interalliée.

Numéro d'Ordre des pièces	DATES	DÉSIGNATION
		D 7039/2 <i>Etab^{ts} Baudet-Donon et Roussel à Argenteuil</i>

1039/2-¹⁴

Copies de la lecture présentée
seront adressées à

Monsieur le Président FOURNIER

Monsieur le Général BERGES X

Monsieur VAGOGNE

Monsieur EUGAS X

Monsieur MARIOT X

0.9.20/3

R - T - T - C - A -

R - F - X - B - S.G.

P/F

TRADECTION

20 MAR 1945

19 MARS 1945

G.Q.G.

DES FORCES EXPEDITIONNAIRES ALLIEES

G-4 Div - Service des Chemins de Fer militaires

d Copies adressées le 20/3/45

à : M. Bergez-M. Dugos 453.9-3 GDSR

Maroix - T
Sect CENTRAL DU MATERIEL

APO 757 (Main)
17 mars 1945

Objet : Réquisition des usines : Etablissements BAUDET, DONON & ROUSSEL à Argenteuil.

au : Directeur Général de la S.N.C.F.

1. Veuillez vous référer à votre lettre du 4 mars 1945, relative à votre demande de lever la réquisition des deux ateliers des Etablissements BAUDET, DONON & ROUSSEL à Argenteuil pour vous permettre d'entreprendre la réparation des wagons dans ces ateliers.

2. Selon la demande exprimée dans votre lettre et également à votre conférence du 1er mars, un officier de notre Service Mécanique a visité les susdites usines le 6 mars et a fait le rapport dont nous vous remettons ci-inclus le texte.

3. En attendant que ces installations soient déplacées et qu'on ait trouvé ailleurs des locaux appropriés et disponibles, je suggère que vous envisagiez la possibilité de faire commencer les réparations de wagons dans l'atelier N° 4 que cette firme utilise en ce moment comme entrepôt. Nous sommes convaincus que nous trouverons encore moyen de faire de la place dans les Ateliers attenants jusqu'à ce que les réparations dans l'atelier N° 4 aient atteint une certaine importance.

4. Nous regrettons que nous ne pouvons libérer ces ateliers dès à présent, mais soyez assurés que les Ingénieurs feront tout leur possible pour libérer d'autres locaux au fur et à mesure que leurs travaux avancent.

(s) J. A. APPLETON
Brig Gen, USA
Director-General, Military Railways
Chairman, Inter-Allied Railway Commission

Annexes : 1) Texte du rapport ;
2) Plan de l'usine.

cc : Hq., Com. Zone.

G.Q.G. des Forces
Expéditionnaires Alliées
G-4 Div - Service des Chemins
de fer militaires.

PARIS	PARIS
17 MARS 1945	
TOURS	TOURS
D	7039/2/14

453.9-3 GDSR

APO 757 (Main)
17 Mars 1945

Objet : Réquisition des Usines des Etablissements Baudet, Donon et Roussel à ARGENTEUIL.

au : General APPLETON.

1. Ces locaux ont été visités le 13 Mars 1945.

2. Je me suis mis en rapport avec le Directeur des Etablissements Baudet, Donon et Roussel, le Lt.Colonel Mercereau et le Commandant Boggs de l'armée américaine.

3. Les locaux en question sont actuellement utilisés pour l'emmagasinage, les réparations, les essais du matériel frigorifique et il y a plusieurs grandes machines Diesel sur le parquet qu'on ne peut manipuler avec les grues à portique. Par sa lettre du 23 Février 1945, le Commandant Lewis donne d'autres précisions quant au matériel et sur la nécessité d'occuper ces locaux.

4. La majeure partie des locaux qui a été réquisitionnée comprend trois halls, dont un est encore en partie utilisé par le Ministère Français de l'Air, qui est en train de libérer la partie encore occupée. La superficie des halls occupée par les Américains contient environ 200 wagons de matériel. Ce matériel n'occupe pas toute la superficie réquisitionnée mais celui qui doit arriver occupera tout le local.

5. Avant la guerre, ces établissements construisaient des wagons et des voitures et aussi quelques locomotives Diesel de manœuvre à commande directe. On n'a pu pourtant me donner aucun chiffre de production.

6. D'après renseignements reçus, des réparations n'ont jamais été faites aux locomotives et aux wagons dans cet établissement.

7. Sous l'occupation allemande, les locaux étaient utilisés par les Allemands pour l'emmagasinage.

8. D'après renseignements reçus, le programme de la S.N.C.F. comprenait la réparation de 50 wagons et quatre tenders de locomotive par mois.

9. A titre de renseignement, veuillez trouver ci-inclus un plan de ces usines; les halls principaux portent les numéros 1, 2, 3, et 4.

10. Le Hall n° 4 est occupé par les propriétaires et a 5 voies qui s'étendent sur une grande partie du hall.

11. Le hall 1 n'a pas de voie. Le hall 2 a une voie qui penètre environ 68 mètres. Le Hall 3 n'a qu'une courte voie.

12. Il n'y a pas de matériaux disponibles pour les réparations des wagons et locomotives. Ces matériaux seront fournis par la S.N.C.F.

13. Le hall 4 est maintenant rempli de matériel appartenant aux Etablissements Baudet, Donon, Roussel. Tout ce matériel pourrait être mis au dehors et on pourrait commencer les réparations des wagons dans ce local aussitôt. Les Ingénieurs Américains pourraient, sans nul doute, prêter aux Etablissements Baudet, une grue pour manipuler ce matériel. A mon avis, cinquante wagons et quatre tenders pourraient facilement se réparer dans ce hall seul.

14. Si la S.N.C.F. est dans la nécessité de réparer plus que le susdit nombre de wagons et tenders après que le hall 4 a été libéré et que la capacité de production a été atteinte, nous pourrons alors examiner à nouveau la question et nous assurer, si nous ne pouvons libérer le hall 3, tout au moins en partie.

15. Il faudrait quelque temps pour aménager le hall 4 pour les réparations et mettre en train les travaux, mais, à mon avis, c'est le moyen le plus rapide, étant donné que les voies dans les halls 1, 2 ou 3 sont en nombre insuffisant. D'ailleurs, on ne prendrait pas moins de temps pour libérer ces trois derniers halls que pour libérer le hall 4.

W.O. SINES
Lt. Col. T.C.
Mech. Sect.

copie : Headquarters, Com Zone.

SOCIÉTÉ NATIONALE	
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
DIRECTRICE GÉNÉRALE	
6 MARS 1945	
Dossier	
D 7039/2	Pièce N° 9
6 Mars	
45	

D 7039/2

N° 8950 Té

Le Directeur Général de la S.N.C.F.

à Monsieur le Général APPLETION
Président de la Commission Interalliée des Chemins de fer

Au cours de la réunion de la Commission Interalliée du 15 Février, vous avez bien voulu me faire connaître que vous aviez donné des instructions pour que, sauf dans la zone avancée, les services militaires ne réquisitionnent plus d'ateliers susceptibles de travailler pour la S.N.C.F. et pour que les ateliers réquisitionnés soient libérés dès que possible.

La Commission Interalliée avait été saisie par mes soins de deux cas de réquisition d'atelier travaillant pour la S.N.C.F. : celui des Usines de la Société Lorraine à LUNEVILLE et celui des Etablissements BAUDIT-DONNÉ et ROUENNE à ARGENTUIL.

La partie des Usines de la Société Lorraine à LUNEVILLE, qui est consacrée à la réparation des wagons, a été libérée par les services militaires qui l'avaient réquisitionnée. Seule, la partie de l'usine, consacrée à la réparation des voitures, reste encore réquisitionnée.

Je vous remercie de l'aide que vous avez bien voulu apporter à la S.N.C.F., en faisant lever la réquisition d'un atelier important et elle fait réparer les wagons éventrés, en nombre particulièrement élevé dans cette région.

Je me permets d'insister pour que soit également levée la réquisition des deux halls des usines d'ARGENTUIL des Etablissements BAUDIT-DONNÉ et ROUENNE, où devait être organisée la réparation des wagons de la S.N.C.F. La réquisition en question a fait l'objet du bon n° 24.999, daté du 26 Janvier 1945, et signé de M. John KELLY, Commandant américain de la Place de VILLEURBANNE.

/ Le Directeur Général,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

COPIE à M.M. le Général BERGES, DUGAS, MAROIS
Service T

Signé LEMAIRE

2
Date : 16 FEV 1945
Auteur : H. Marais OR



45

Monsieur le Directeur du Service
Central du Matériel,

PES 1

16.2.45

Date

D

4/09/2/8

Au cours de la réunion de la Commission Interalliée du 15 Février, le Général APPLETON a fait connaître que des instructions de caractère général ont été données aux services militaires pour que, sauf dans la zone avancée, on ne réquisitionne plus d'ateliers susceptibles de travailler pour la S.N.C.F. et que les ateliers réquisitionnés soient libérés dès que possible.

Je lui ai signalé le cas des Ateliers de LUNEVILLE et celui des Ateliers BAUDET, DOND et ROUSSEL à ARGENTEUIL.

Je vous demanderai :

1°) de vous faire tenir au courant par les Régions intéressées de la suite qui sera donnée pour les deux ateliers en cause,

2°) de demander aux Régions de vous indiquer quels sont les autres ateliers dont la libération devrait être demandée, pour me permettre d'en donner la liste au Général APPLETON.

Le Directeur Général,

Signé : Geumard

S.N.C.F.

Service Commercial

Le 15 Février 1945

Monsieur RENOUARD
Secrétaire de la Direction Générale.

faire
1°) Me donner une traduction de la note
ci-jointe .

mis en
2°) Envoyer, à l'avenir, au Général BERGES,
7 exemplaires supplémentaires du Procès-verbal
de la Commission interalliée . Il désire les
envoyer aux Commissaires militaires des Sous-
Commissions .

*3° Faire signer au Dr Gau la liste ci-jointe
et une copie y compris.*

Le Directeur Adjoint du
Service Commercial,

réunion ministre bel. P.V.

chemin
métamorphose

S. N. C. F.

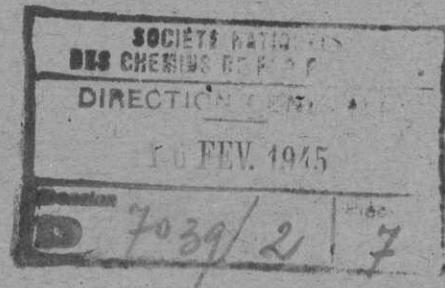
Dossier de

M^r le Directeur Général-Adjoint

COMMISSION INTERALLIÉE
DES CHEMINS DE FER

du

15/2/45



QUESTION N° II

Réquisition d'un atelier de réparation de matériel

roulant à ARGENTEUIL

COMMISSION INTERNATIONALE DES CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER

DIRECTRICE

16 FEV. 1945

Réunion du 15 Février 1945

Dossier
D 7039 / 21 6

Réquisition d'un atelier de réparation de matériel
roulant
(Etablissements BAUDET, DONON et ROUSSEL à ARGENTEUIL)

Au cours de la précédente réunion la Commission a décidé
d'intervenir auprès des Services militaires intéressés pour
faire libérer des ateliers réquisitionnés à LUNEVILLE.

La S.N.C.F. signale un autre exemple de réquisition.
La Société BAUDET, DONON et ROUSSEL à ARGENTEUIL vient en effet
de recevoir un bon de réquisition n° 24.999 en date du 25 Janvier 1945, émanant du Commandant américain de la place de
VERSAILLES. Cette réquisition porte sur deux halls dans les-
quels la Société venait de commencer l'exécution de travaux
de réparation de wagons et de tenders pour la S.N.C.F.

La S.N.C.F. demande à la Commission d'intervenir pour que
la réquisition soit levée dès que possible.

autorité américaine

/F

INTER ALLIED RAILWAY COMMISSION

Meeting of 15 February 1945

Requisition by the U.S. Services of a workshop for Rolling-Stock Repairs,
(The Firm of BAUDET, DONON & ROUSSEL at Argenteuil)

During the course of the previous meeting the Commission agreed to approach the Military Authorities concerned, with respect to the release of the requisitioned workshop at Lunéville.

The S.N.C.F. now wishes to call the attention of the Commission to a further act of requisitioning. The Firm of "BAUDET, DONON & ROUSSEL" at Argenteuil has recently received a requisition form, Nr 24099 dated 25 January 1945, from the U.S. Authorities at Versailles. This requisition concerns two hangars, in which the above mentioned Firm had just started repairing wagons and tenders for the S.N.C.F.

The S.N.C.F. requests the Commission to intervene to the effect that this requisition may be lifted as soon as possible.
